

L'Union des Cantons de l'Est

ZÉPH. NAULT, Imprimeur

LIBERTÉ SOUS L'ÉGIDE DES LOIS

" REDIGE EN COLLABORATION "

67me ANNEE

Le Naturaliste Canadien
Université Laval. Québec

ARTHABASKA, JEUDI, 6 AVRIL 1933

No. 18

" L'Union des Cantons de l'Est " JOURNAL HEBDOMADAIRE

PUBLIE LE JEUDI
par
L'Imprimerie d'Arthabaska, Inc.
PROPRIÉTAIRE

ABONNEMENT
\$1.00 par an—50c. par semestre
nécessairement d'avance

ANNONCES
Insertions, la ligne 30 centins
Insertions subséquentes 20 "
Dépêches, Mariages, Sépultures . . . 25 "
Gratuits pour les abonnés

Toute publication, personnelle ou intéressée, rapports d'institutions financières ou autres seront insérées comme annonces à 2 centins la ligne.

M. PERRAULT ET NOS RICHESSES MINIERES

M. Maurice Duplessis provoque une nouvelle discussion sur les mines de notre province et fait des observations au gouvernement.—L'hon. M. J.-E. Perrault répond au Chef de l'Opposition en exposant l'œuvre qui a été accomplie par son ministère.—Le ministre explique la diminution de la valeur de la production par la baisse des prix.—Un intéressant plaidoyer.—M. W.-J. Duffy continue le débat sur nos problèmes agricoles.—Le ministre de l'hon. M. Adélard Godbout.—M. Laurent Barré félicite le ministre de l'Agriculture.

La Chambre a terminé une semaine très active avec l'espoir que la session sera prorogée avant Pâques, mais il y a encore beaucoup de travail à faire. Les députés et les conseillers législatifs sont à la tâche cette semaine et il est assez probable que tout sera terminé le Jeudi-Saint. C'est du moins ce que nous laissons espérer la motion que le Premier Ministre a fait adopter : à partir de mercredi—si le comité des bills publics a terminé sa besogne ce jour-là—la Chambre tiendra trois séances par jour. De plus les députés siègeront lundi soir.

Les séances d'hier ont été marquées par plusieurs débats. Le premier a été consacré au développement minier de notre province.

M. Maurice Duplessis a fait des observations au gouvernement dont la principale est que l'on devrait obliger les concessionnaires de mines à employer de la main-d'œuvre de notre province : " Nos richesses minières ", dit le Chef de l'Opposition, " font partie de notre patrimoine national et il n'est que juste que leur développement bénéficie aux nôtres. "

L'hon. M. Joseph-Edouard Perrault a répondu aux remarques de M. Duplessis par un discours qui a démontré une fois de plus à la Chambre sa maîtrise dans toutes les affaires qui relèvent de son ministère. Au sujet de l'emploi de la main-d'œuvre par les industries minières, le ministre a fait observer que les équipes employées au très rude travail des camps sont souvent composées d'étrangers qui suivent le développement minier d'un camp à l'autre. Mais il a ajouté qu'il avait exigé d'une compagnie qui construisait un moulin l'emploi d'ouvriers canadiens-français et c'est ce qui est arrivé. Il a déclaré que c'est avec plaisir qu'il constatait que le nombre des claims détenus par des Canadiens français augmentait.

Le Chef de l'Opposition avait dit le gouvernement aurait pu prévenir les pertes d'argent qui ont été faites dans les actions de mines. L'hon. M. Perrault rappela en réplique qu'il avait toujours mis le public en garde contre le danger de placer de l'argent dans les entreprises minières mais qu'il ne pouvait empêcher les gens de spéculer.

Le ministre de la Voirie et des Mines a parlé avec une chaleur et une conviction qui prouvent l'in-

térêt qu'il porte à l'industrie minière, au développement de laquelle il a si largement contribué. Il a même atteint quelquefois à l'éloquence. L'opposition l'a écouté avec une vive attention et la droite l'a applaudi.

M. W.-J. Duffy (Compton) a continué le débat sur la motion Bastien à propos de progrès de l'agriculture dans notre province. Le député de Compton a rendu hommage à la politique agricole de l'hon. M. Adélard Godbout dans un bon discours.

Trois débats également intéressants ont marqué la séance du soir par l'abolition de la Cour de Circuit à Montréal. L'exportation de l'énergie électrique aux Etats-Unis et le moratoire pour " certaines créances hypothécaires et autres ". La discussion a été maintenue sur le meilleur ton. Une atmosphère de bonne humeur a régné.

L'hon. M. Honoré Mercier a donné les raisons qui ont motivé son projet de loi pour l'exportation de l'énergie électrique aux Etats-Unis. Le Chef de l'Opposition (M. Duplessis) a ajourné le débat.

L'adoption en deuxième lecture du projet de loi de l'hon. M. Godbout relativement aux créances hypothécaires a fourni au Premier Ministre l'occasion de faire appel à la coopération de tous les députés et de la population : " La situation est difficile ", a dit l'hon. M. Taschereau, " et il nous faut faire quelque chose pour nos gens qui ont des créances hypothécaires. "

M. Laurent Barré a félicité le gouvernement pour cette mesure et il a demandé d'y ajouter comme complément un " crédit d'urgence de maintien à la terre. "

Le Chef de l'Opposition et le Premier Ministre ont fait les frais du petit débat amusant qui a accompagné l'adoption en deuxième lecture du projet de loi abolissant la Cour de Circuit à Montréal.

La deuxième partie de la séance du soir a été consacrée à l'adoption de crédits pour le ministère du Secrétaire Provincial.—G. O.

La séance est ouverte à 3 h. 15.

L'hon. M. T.-D. Bouchard est au fauteuil.

Les projets suivants apparaissent au feuillet :

L'hon. M. Taschereau.—Loi modifiant la Loi de la Commission des services publics.

L'hon. M. Taschereau.—Loi modifiant la Loi des pouvoirs spéciaux de certaines corporations relativement au droit du fidéicommissaire d'emprunter en certains cas.

M. Rochette.—Loi érigeant certaines municipalités dans le comté de Saguenay.

L'hon. M. Taschereau.—" M. le Président, je désire faire une communication à la Chambre. L'hon. député de Hull a mis en doute la constitutionnalité de la Commission municipale de Québec. Je dois l'informer que la Cour Supérieure, présidée par l'hon. juge Trahan, vient de rendre jugement à Hull déclarant cette loi constitutionnelle. "

M. Aimé Guertin (Hull).— " L'hon. Premier Ministre fait erreur. Je n'ai pas dit que la loi était inconstitutionnelle. C'est l'avocat de la ville d'Aylmer qui a dit cela. "

L'hon. M. Taschereau (souriant) " Vous lui aviez donné un mauvais conseil. "

M. Guertin.—" Non, mais je prétends que la ville d'Aylmer n'est pas dans une plus mauvaise situation qu'il y a cinq ans et qu'elle peut administrer ses affaires sans l'aide de la Commission municipale. "

L'hon. M. R.-F. Stockwell (Trécess) propose l'adoption de la résolution approuvant le crédit de \$200,000 voté la veille pour le service des Mines.

M. Duplessis.—" L'Annuaire statistique du Canada nous indique que la province d'Ontario est en tête du Dominion pour la production minière. Dans la province

de Québec, la production s'est élevée de 23 millions en 1925 à 46 millions en 1929. En 1932, elle a baissé à 29 millions. Cela indique que la production minière s'est développée d'une manière plus économique. Le gouvernement de Québec a ouvert un bureau de géologues il y a trois ans. C'est une bonne chose mais on aurait dû créer ce bureau plus tôt. Ce crédit de \$300,000 comprend un subside de \$25,000 que le gouvernement paie pendant six ans à une compagnie qui a bâti un moulin au coût de \$500,000. Le gouvernement aurait dû imposer à la compagnie l'obligation d'employer de la main-d'œuvre québécoise. L'hon. ministre des Mines est un avocat distingué et il ne peut nier que le gouvernement avait le droit de faire cela. La Providence nous a donné des ressources naturelles pour assurer la survivance de notre nationalité. Le gouvernement doit faire en sorte de préserver ce patrimoine national pour les Canadiens-français. Le développement minier a été retardé parce que le gouvernement a perdu son temps à empêcher, par une cause perdue d'avance, le chemin de fer ontarien d'entrer dans notre région minière. Je ne préche pas la construction d'un chemin de fer par le gouvernement mais je demande au gouvernement de se rappeler son incurie du passé pour faire mieux dans l'avenir. "

L'hon. M. Perrault.—" M. le Président, mon honorable ami le Chef de l'Opposition exagère. Il parle de l'incurie du gouvernement et base cette affirmation erronée sur le fait que la province de Québec a la 3e place dans la Confédération, au point de vue de la production minière. L'hon. Chef de l'Opposition se fie aux statistiques de 1931. Nous sommes en 1933 et notre province a atteint le deuxième rang. Mon honorable ami se plaint de la diminution de la production minière. Elle s'explique bien facilement par la baisse des prix, spécialement pour l'amiante. L'hon. Chef de l'Opposition dit que la province de Québec est en arrière. Notre province a la meilleure loi des mines de la Confédération. Ce n'est pas nous qui le disons c'est le Canadian Mining Institute, qui a adopté des résolutions à cet effet. Mon honorable ami dit encore que nous sacrifions nos richesses aux étrangers. Mais en quoi sacrifions-nous nos richesses aux étrangers ? Est-ce la faute du gouvernement si c'est M. Horne, un citoyen de l'Ontario, qui a découvert la mine de Noranda ? Est-ce la faute du gouvernement si les Canadiens français ne se sont pas occupés de mines comme les citoyens d'Ontario, il y a quelques années ? Je suis heureux de dire que nos compatriotes s'y intéressent davantage maintenant. Le nombre des " claims " détenus par nos gens a augmenté considérablement. J'en suis heureux, mais le gouvernement ne pouvait les forcer de s'occuper de mines quand cela ne les intéressait pas. L'hon. Chef de l'Opposition dit que nous avons été la cause indirecte des pertes d'argent dans les mines. M. le Président, dans tous les discours que j'ai prononcés en cette Chambre et ailleurs j'ai mis le public en garde contre le danger de placer de l'argent dans des entreprises minières. Mon honorable ami ne peut nier cela. Ce que je n'ai pu faire, c'est d'empêcher les gens de spéculer. Il y a toujours des gens qui aiment à faire du " gambling ". L'hon. Chef de l'Opposition nous dit " Vous devriez obliger les concessionnaires à employer des ouvriers de chez nous. " Nous ne pouvons pas spécifier cela dans la loi. "

M. Duplessis.—" N'est-il pas vrai que le gouvernement peut exiger des compagnies qu'elles emploient de la main-d'œuvre québécoise ? "

L'hon. M. Perrault.—" Que mon honorable ami me cite une seule loi minière au Canada, aux Etats-Unis, ou dans le monde entier, qui contienne pareille disposition. "

L'hon. M. Taschereau.—" Un j-

gement du Conseil Privé a décidé que pareille disposition était inconstitutionnelle. "

L'hon. M. Perrault.—" C'est logique. On ne peut empêcher une compagnie, maîtresse chez elle, d'employer la main-d'œuvre qu'elle veut. Du reste, les équipes d'ouvriers dans les camps miniers sont composées de gens qui suivent le développement minier d'un camp à l'autre. L'hon. Chef de l'Opposition nous reproche d'avoir voulu empêcher le chemin de fer T. & N. O. d'entrer dans la région minière de Québec. Nous avons fait cela afin que le Canadien National ait le trafic au bénéfice de Montréal et Québec tandis que le T. & N. O. pouvait en faire bénéficier Toronto. Quant à la subvention de \$25,000 que nous donnons à la compagnie mentionnée par mon honorable ami, nous l'avons payée une fois, conditionnellement à la mise en opération d'un moulin de \$500,000, à l'emploi d'un certain nombre d'ouvriers, etc. Nous avons exigé toutes les garanties nécessaires. "

M. Duplessis.—" Pourquoi pas avoir exigé l'emploi d'ouvriers canadiens-français ? "

L'hon. M. Perrault.—" Nous l'avons exigé et la compagnie a employé surtout des Canadiens français dans la construction de son moulin, ce qui est un travail bien différent de celui des camps. Je crois avoir répondu aux critiques de l'hon. Chef de l'Opposition. Mon honorable ami peut être convaincu qu'au département des Mines nous avons un personnel actif, expérimenté, qui n'a d'autre souci que de protéger nos richesses naturelles. " (appl. à droite)

M. Laurent Barré.—" L'hon. ministre dit que nos gens commencent à travailler. "

L'hon. M. Perrault.—" Je demande pardon à mon honorable ami mais je n'ai pas dit que nos gens commencent à travailler. J'ai dit qu'ils commencent à s'occuper des mines. Il y a longtemps que nos gens travaillent. "

M. Barré.—" L'hon. ministre dit : " Il y a des gens qui aiment à faire du " gambling ". Je ne suis pas familier avec l'anglais mais chez nous on traduit " gambling " par voler. C'est la même chose. " Plusieurs voix à droite.—" Oh non ! "

M. Barré.—" Nous en avons vu des vendeurs dans nos campagnes voler nos gens avec des parts de mines. "

Voix à droite.—" Ce sont ceux qui les achetaient qui faisaient du " gambling ". "

L'hon. M. Francœur.—" Et ils étaient satisfaits tant que les actions montaient. "

M. Barré.—" L'hon. ministre n'aurait-il pas pu renseigner les pauvres gens qui risquaient leur argent ? "

L'hon. M. Perrault.—" J'ai dit tout à l'heure que j'avais mis le public en garde très souvent. Je déclare à l'hon. député de Rouville que tous ceux qui nous ont demandé des renseignements avant de risquer de l'argent ont été bien renseignés. Les autres auraient dû faire de même. Malheureusement, ils ont trop risqué. "

M. Barré.—" Je ne suis pas contre les primes mais le gouvernement devrait exiger qu'elles assurent du travail à nos ouvriers. Malheureusement on se retranche derrière des textes de lois. "

La résolution est adoptée.

La Chambre en comité plénier (M. Lucien Dugas au fauteuil) reprend l'étude du projet de l'hon. M. Stockwell concernant la manutention de la gazoline.

L'hon. M. Stockwell.—" Nous voulons obliger les raffineries de gazoline à installer des compteurs dans leurs établissements. La Shell Oil Co. en a un déjà et elle l'a payé \$600. "

M. Duplessis.—" Je persiste à dire que cette loi pourra faire monter le prix de la gazoline et je m'y oppose. "

Le projet est adopté.

La Chambre en comité plénier

(M. Lucien Dugas au fauteuil) étudie le projet du Premier Ministre pour abolir le grand jury.

M. Duplessis.—" Je m'oppose à ce projet pour les raisons que j'ai données hier. Je désire signaler à l'hon. Premier Ministre un fait qui concerne l'administration de la Justice. Les Procureurs de la Couronne ne devraient pas s'occuper de politique et ils ne devraient pas pratiquer leur profession autrement qu'au service de la Couronne. "

L'hon. M. Taschereau.—" Nous voudrions pouvoir payer assez bien les Procureurs de la Couronne pour qu'ils ne fassent pas autre chose. Nous pourrions peut-être faire cela lorsque les finances de la province seront meilleures et sans vouloir référer à un débat antérieur, lorsque nous aurons payé tous les hôpitaux. "

M. Duplessis.—" Est-ce que les hôpitaux ont été payés ? "

L'hon. M. Taschereau.—" La loi a été sanctionnée mercredi et depuis nous avons déjà payé un demi-million de dollars aux hôpitaux. "

Le projet est adopté.

La Chambre en comité plénier (M. Lucien Dugas au fauteuil) étudie un projet de l'hon. M. Honoré Mercier pour protéger les droits de la Couronne sur les rivières navigables ou non-navigables.

La Chambre en comité plénier (M. Lucien Dugas au fauteuil) étudie le projet de l'hon. M. Taschereau pour changer le chef-lieu du comté du Lac St-Jean-Est et le fixer à St-Joseph d'Alma.

Adopté sauf pour la 3e lecture.

Le Président Bouchard donne la parole à M. W.-J. Duffy (Compton) pour continuer le débat sur la motion de M. Cléophas Bastien relativement à l'Agriculture.

M. W.-J. Duffy.—" M. le Président, je félicite l'hon. député de Berthier (M. Bastien) d'avoir provoqué ce débat. Je ne reviendrai pas sur la question du drainage des terres et je traiterai de l'agriculture, principale industrie du Québec. Seule l'agriculture peut assurer la vie de tous les jours mais, en dépit de la sécurité qu'elle offre au fermier, ce dernier est tout de même aux prises avec certaines difficultés. Il y a surproduction des produits agricoles parce que le fermier n'a pas les marchés voulus pour absorber tout ce que sa terre produit, et bien que le gouvernement de la province n'ait pas dans ses attributions de trouver des marchés, il ne néglige rien pour assister les cultivateurs. L'an dernier, 135,000 cultivateurs ont reçu une somme totale de \$249,000,000 pour leurs produits. Le gouvernement a dépensé \$2,775,000 pour l'agriculture. Le problème aujourd'hui, n'est pas de faire augmenter la production mais d'en faire diminuer le coût, afin que le fermier puisse faire face à la concurrence. La situation est différente depuis la crise. Au temps de la prospérité les produits agricoles trouvaient preneur à n'importe quel prix ; cet avantage est disparu et il faut voir les choses telles qu'elles sont. "

Le député de Compton rend hommage au ministre de l'Agriculture, sous l'habile direction du chef actuel (l'hon. M. Godbout) offre aux cultivateurs de la province un encouragement considérable sous toutes sortes de formes : drainage des terres, qui rend à la culture de vastes espaces inutilisés jusque là ; emploi d'engrais chimiques pour redonner au sol sa fertilité. Ces engrais chimiques sont à prix raisonnable par suite des octrois donnés par l'hon. ministre de l'Agriculture. Le ministre encourage aussi par des octrois l'épandage de la chaux sur les terres et l'amélioration du bétail a reçu la meilleure attention du département de l'Agriculture. Je

(A suivre à la 6e page)

VEAUX DE LAIT

Ne devrions jamais vendre ou expédier un veau qui n'a pas atteint l'âge de quatre à six semaines.

Le poids idéal pour obtenir les meilleurs prix est de 125 à 160 livres poids vifs.

L'expédition de veaux trop jeunes ou qui ne sont pas bien finis contribue largement à faire baisser le prix des bons sujets.

Notons bien que le lait entier est l'aliment basique de la ration à donner pour faire un bon veau de lait.

Ne jamais donner de foin, de trèfle ou de luzerne, et surtout jamais de paille.

Répartissez la vente des veaux de boucherie sur une plus longue période et retirez-en plus d'argent.

Les meilleurs prix vous sont assurés en consignait à

La Coopérative Fédérée de Québec

Succursale de Princeville

La Coopérative Fédérée de Princeville peut vous procurer les engrais chimiques de la plus haute qualité et au plus bas prix.

Dr EDGAR VANASSE

Médecin-Chirurgien

Ex-Elève des Hôpitaux de Paris et Lyon

Spécialité : Maladies des femmes et accouchements

BUREAU ET RESIDENCE 8, rue St-Dominique
VICTORIAVILLE, P. Q.

Téléphone Local : 249

Cartes Professionnelles

AVOCATS

Perrault & Girouard

AVOCATS

ARTHABASKA, P. Q.

Bureau de Perrault & Perrault,

Rue de l'Eglise

L'HONORABLE J.-E. PERRAULT, C. R.

Ministre de la Voirie et des Mines

WILFRID GIROUARD, B.A., B.C.L., M.P.

Tél. Bell et Local

JULES POISSON, C. R.

AVOCAT

ARTHABASKA, P. Q.

Bureau : rue de l'Eglise

Tél. Local et Bell

JOHN F. WALSH C.R.

AVOCAT

Tél. Harbour 1943. Bureau 97 St-Jacques

MONTREAL, P. Q.

WILLIAM PARADIS

B.A., LL.L.

AVOCAT

4 rue Notre-Dame-Est — Edifice Metropole

MONTREAL, P. Q.

Laliberté & Marchand

AVOCATS

VICTORIAVILLE, P. Q.

WILFRID LALIBERTE, C. R.

PHILIPPE MARCHAND

Bureaux : Hôtel de Ville

J. J. MARTEL, LL. L.

AVOCAT

VICTORIAVILLE - P. Q.

205b rue Notre-Dame

(Au dessus du magasin Ouellet)

8 sept. 1 an

NOTAIRES

C. R. GARNEAU

B. A., L. L. L.

NOTAIRE

ARTHABASKA, P. Q.

B. FEENEY, B.A., LL.B.

NOTAIRE

Syndic dans les affaires de faillite.

PRINCEVILLE, P. Q.

17 fév. 1. n. o.

Cartes d'Affaires

J. N. MICHAUD

INDUSTRIEL

ARTHABASKA, P. Q.

Entrepreneur de construction de toutes sortes, Manufacturier de portes et châssis. Bois de construction à vendre. Tournage, découpage, bois préparé.

TEINTURIERS-NETTOYEURS

PRESSEURS

Pour vêtements de Dames et Messieurs, Fourrures, Garnitures de Maisons, Etc., Etc.

Attention spéciale aux commandes par la malle

FORTIER FRERES

4 St-Henri — Victoriaville

21 janv. 1. n. o.

DR J. B. DROUIN

Médecin-Chirurgien

HÔPITAL PRIVÉ

Chambres à la disposition, prix modérés.

Instrumentation complète pour traitements électriques des maladies suivantes :

cancer, tumeurs, diabète, rhumatisme, ulcères, pression élevée, pneumonie, pleurésie, gomme, paralysie, lumbago, etc., etc.

Spécialité : maladie de l'estomac du foie et du sexe féminin

Rayons X, ultra-violet, infra-rouge.

Tous les jours de la semaine excepté le dimanche.

Examen gratuit au Rayon X pour ceux qui souffrent des bronches et des poumons.

87 rue Notre-Dame

VICTORIAVILLE, P. Q.

LE SAMEDI

En vente à 10 sous le numéro ou \$3.50 par an chez tous les dépositaires ou chez les Editeurs-proprétaires Poirier, Bessette et Cie, 975, rue de Bullion, Montréal, ou à La Librairie de " L'Union ", à Arthabaska, P. Q.

LA REVUE MODERNE

REVUE MENSUELLE

Littérature, Politique, Arts, Etc.

Un roman complet dans chaque numéro. Prix 25 sous.

En vente à

La LIBRAIRIE DE L'UNION

L'UNION DES CANTONS DE L'EST

ARTHABASKA, 6 AVRIL 1933

Une Politique d'Aberration

Depuis les beaux jours de Laurier, il n'y eut probablement aucun homme public du Canada français qui ait joui d'autant de popularité que M. Lapointe. Il y a tant de loyauté, de franchise et de bonté ferme dans sa physionomie de géant débonnaire, tant de bon sens et de logique dans ses discours, tant de suite dans les principes et les actes de la vie politique, qu'on sent chez lui la force morale et intellectuelle qu'il faut aujourd'hui aux chefs du pays. Une telle popularité n'est d'ailleurs pas confinée entre la Citadelle et la rivière Saint-Charles. Le nom de M. Lapointe a franchi depuis longtemps les bornes de notre province. On parle beaucoup de lui dans l'Ontario, dans l'Ouest et même sur la côte du Pacifique. Partout, on le considère comme l'un des trois ou quatre hommes sur lesquels le pays doit compter pour se débarrasser.

Hier, l'ancien ministre de la Justice était l'invité du Club Lapointe, qui lui a fait un accueil enthousiaste. Il a fait un exposé substantiel et vivant de la politique fédérale. Sa conférence, radiodiffusée dans toute la région, a sans doute créé plus de lumière et aussi, suscité bien des regrets chez des milliers de dupes qui croyaient que le régime tory apportait avec lui le paradis terrestre.

Nos lecteurs trouveront dans une autre page, un résumé substantiel de ce discours. Nous n'en indiquerons ici que quelques détails typiques. Parlant des finances fédérales, M. Lapointe, après avoir démontré que le gouvernement actuel avait augmenté les dettes, les taxes et les dépenses, faisait remarquer une étrange anomalie. L'administration Bennett, qui n'a pas d'argent pour faire face à ses obligations essentielles, a pourtant trouvé des capitaux pour favoriser les amis. En deux années, elle a prêté au Pacifique Canadien, une somme d'environ \$2,500,000, et cela, sans intérêts, ce chemin de fer ne s'engageant à rembourser ce capital que le jour où il sera en état de payer un dividende de cinq pour cent. On donnait ces sommes sous prétexte de tenir ouvertes les usines du Pacifique. N'est-ce pas étrange de voir ce même gouvernement, qui distribue son argent, sans intérêts et sans garantie certaine de remboursement, à de grosses corporations, venir ensuite demander aux pauvres de lui payer deux sous la livre de sucre ?

Ce gouvernement qui se plaint de n'avoir pas de fonds, a également passé des capitaux considérables aux provinces de l'Ouest, particulièrement à la Saskatchewan, qui en avait besoin pour payer ses employés. On ignore quand ces sommes retourneront au trésor fédéral ; mais on sait que ce principe de faire dépendre les provinces du fédéral est un principe dangereux en ce sens qu'il gêne les libertés provinciales. Il constitue en outre une injustice envers les provinces qui se suffisent à elles-mêmes. Québec, par exemple, ne saurait être fort empêchée de financer son insulter Anderson : "Prendre de l'argent de la province de Québec, dit M. Lapointe, pour maintenir M. Anderson au pouvoir, c'est une ironie un peu sardonique." On se souvient en effet que, dans ses campagnes politiques M. Anderson s'est montré le plus francophobe et le plus fanatique de tous les premiers ministres du pays. Il a fait chez lui la guerre au français et aux congrégations religieuses, et ses journaux continuent la lutte contre nous.

Bref, à tort et à travers, le gouvernement Bennett, au bord de la faillite, chargé de dettes, pratiquement insolvable, a financé l'entreprise privée, des provinces et même des pays presque banqueroutiers comme Terre-Neuve, et, de fil en aiguille, en est parvenu à engager la responsabilité fédérale pour un total d'environ \$3,700,000, sans compter la dette des chemins de fer garantie par le pays.

Après tant d'extravagances, on vient taxer les produits alimentaires, notre table de déjeûner comme le disait un journaliste bleu, même le savon dont nous nous servons pour débarrasser nos enfants. C'est une politique d'aberration financière, sans précédent dans notre histoire.

Fait plus grave, le Canada, dont le régime démocratique a toujours fonctionné avec ordre et mesure, vit aujourd'hui sous une dictature camouflée. On dispose des millions du peuple sans même consulter le parlement. M. Bennett a pris même l'initiative de faire ses largesses de sa seule volonté, sans arrêt en conseil préalable. Avec le blanc-seing qu'il a pris par la seule violence de sa servile majorité, il a à sa disposition presque tout le trésor. Il peut en faire ce qu'il veut, sous prétexte d'ordre et de bon gouvernement.

De la sorte, nous vivons sous le régime le plus arbitraire qui se soit vu au pays. La représentation populaire ne compte pratiquement plus. Or, M. Bennett n'a ni les principes, ni le cerveau, ni la science économique qu'il faut pour porter sur ses seules épaules toute la responsabilité du gouvernement. On ne saurait laisser périr ainsi toutes les libertés populaires sous le caprice d'un homme qui n'a cure des besoins et des souffrances du peuple et à qui nous devons, en grande partie les ruines innombrables qui couvrent notre pays, d'un océan à l'autre.

Taillable et corvéable

Presque toute la presse, même chez les conservateurs, condamne le dernier budget Rhodes, qui taxe les faibles et épargne les forts. Nous avons déjà donné, là-dessus, plusieurs opinions. Voilà celle du "Devoir" :

"Celui que le budget frappe le plus durement, c'est le salarié, qui n'a d'autres ressources, pour vivre, que le salaire qu'il touche—salaire déjà entamé de toutes sortes de façons depuis 1930. Le salarié n'est pas comme tant et tant de messieurs qui ne se font pas scrupule de fabriquer pour le fisc, avec beaucoup d'ingéniosité, une feuille d'impôts qui ne laisse guère prise aux taxes. Chaque année, la compagnie ou l'industriel pour lequel travaille le salarié dresse une liste de toutes les sommes d'argent versées à chacun de ses employés au cours de l'exercice précédent, et la fait tenir au fisc. De toutes façons, le commis, le vendeur, le chef de bureau sont d'avance dénoncés, si l'on peut dire, au fisc. Gare à eux s'ils cherchent à éviter le paiement de l'impôt sur le revenu. Le bras du fisc saura les rejoindre et l'amende suivra. Aussi les salariés sont-ils pour la plupart toujours en règle avec l'Etat. Ils sont le gibier le plus facile à mettre en gibecière. Aussi, cette fois-ci encore, ils seront les plus atteints par le nouveau budget. Un employé qui gagnait \$3,500—il n'en reste pas un très grand nombre dans la plupart des bureaux—et qui a femme et deux enfants, pour ne parler que d'une petite famille, restait depuis l'an dernier, exempt jusqu'à concurrence de \$3,400 de l'impôt sur le revenu, d'abord parce qu'il avait l'exemption de \$2,400 des hommes mariés, et aussi parce qu'à cela s'ajoutait l'exemption de \$500 par enfant. Il ne payait que \$2 d'impôts, soit 2% sur \$100 d'excédent. Cette année, l'exemption, à titre d'homme marié, ne vaut que jusqu'à concurrence de \$2,000, puis celle qui a trait aux enfants n'est que de \$400 au lieu de \$500 par tête. Il paie donc l'impôt sur l'excédent de \$2,800. Et ce n'est plus à 2%, mais à 3%. Cela fait, sur \$700 taxables, \$21 au lieu de \$2 qu'il payait de ce chef l'an dernier. Hausse de \$19—presque dix fois plus. Ajoutez à cela l'impôt sur le sucre, sur une consommation moyenne de 200 livres par tête, soit, pour

quatre personnes, 800 livres. A 2 sous la livre, cela fait \$16. Où est employé payait l'an dernier \$2 il versera cette année, au double chapitre de l'impôt sur le revenu et de la taxe sur le sucre, \$37 en tout, soit \$35 de plus,—un peu plus que \$3 par mois au lieu de \$2 par année. S'il veut équilibrer son budget, il devra faire enlever son téléphone, réduire ses frais de tramways—et peut-être sera-t-il tenté, plutôt, de faire moins de charités. Or, il y a des milliers et des milliers de gens dans ce cas. Et ces employés sont encore des gens assez heureux, puisqu'ils ont gardé leur emploi, même à salaire réduit. Que dire des autres, bien moins payés, que l'impôt sur le sucre et la hausse de la taxe des ventes sur toutes sortes de produits, même alimentaires, frapperont néanmoins lourdement ? Ce n'est pas ceux-là qui protesteront contre la taxe sur les dividendes et les coupons d'intérêts..."

Ce qu'on dit, un peu partout

Le discours sur le budget est passé depuis plusieurs jours déjà, et il reste le sujet de toutes les conversations. Nous avons déjà donné quelques bribes de ces entretiens saisis au vif en diverses réunions. En voici quelques autres.

L'impôt sur le revenu, dit-on, frappe le pauvre beaucoup plus que le riche. Le célibataire qui n'a qu'un salaire de famine, voit sa taxe beaucoup plus augmentée que celle du millionnaire. Le particulier qui a un revenu annuel de \$50,000, paie beaucoup moins, toute proportion gardée, que le pauvre diable qui ne gagne que \$2,500, car le premier a le moyen de se payer tous les luxes, l'autre, point.

En effet, une somme d'une quinzaine de dollars est plus dure à payer pour le petit-gagne que les \$10,000 que le riche possesseur d'un revenu annuel de \$50,000 aura à verser au trésor. Il restera toujours à celui-ci une somme de \$10,000 pour se procurer le nécessaire, le superflu et le luxe.

Les millionnaires comme M. Bennett taxeront de socialistes, communistes, anarchistes et autres mots en "ismes" les citoyens qui parleront ainsi. C'est facile de parler au nom de l'ordre quand on a hérité des millions d'une femme charitable, mais, vue d'en bas, la question prend un autre aspect. Le possesseur d'un revenu annuel de \$50,000 doit infiniment plus à la société que le salarié de deux ou trois mille dollars. Celui-ci gagne chaque sou à la sueur de son front. L'autre a profité d'un système économique qui permet l'accumulation des grandes fortunes. Souvent, c'est plutôt les circonstances et les hasards de la vie qui l'ont fait. Il a bénéficié plus que les autres de la société organisée : il doit beaucoup à cette société qui l'a fait. S'il n'accomplit pas ce devoir de la charité sociale, il contribue plus que tout autre à la dissolution de cette société elle-même.

Le peuple, qu'on accuse trop légèrement de porter des germes de perturbation sociale, ne comprend guère qu'un homme ne puisse se contenter, pour ses besoins personnels, de \$25,000 à \$30,000 par année. Il comprend moins qu'un gouvernement ne tienne pas compte des moyens de chacun pour taxer et qu'il épargne des individus qui devraient être les premiers à offrir leur concours au maintien des institutions nationales ou politiques. En cela, il s'accorde assez bien avec les enseignements du pontife romain.

Nous voyons par exemple, dans le texte du budget Rhodes, qu'un revenu annuel de \$500,000 ne donnera au trésor que \$50,000. Voyons un peu. Est-ce que l'homme doté de ce demi-million par année n'est pas plus en mesure de "cracher" \$100,000, que le petit salarié de \$1,000 ? Nous le demandons honnêtement à tous les esprits non prévenus et pénétrés de l'esprit de justice.

D'après l'opinion courante, on ne tient pas assez compte de la richesse dans le budget tory. Nous ne faisons que la refléter.

Le Savon est-il taxé ?

La taxe sur le sucre a été accueillie par des huées d'un bout à l'autre du Canada. Dans le peuple des gagne-petit, on murmure avec raison contre le dictateur millionnaire d'Ottawa, qui, n'ayant jamais su combien péniblement l'ouvrier gagne chacun de ses sous, s'imagina que c'est une bagatelle, pour le pauvre, de payer deux centimes de plus par livre de sucre.

Mais les journaux, en s'occupant beaucoup de cette partie du budget, n'ont pas porté une attention suffisante à cette nouvelle taxe de 10 pour cent sur les articles de toilette et cosmétique. On a pensé d'abord qu'il s'agissait de poudres, de fards, de lotions et de parfums. Plût au ciel que M. Rhodes se fut borné à cela, car on l'aurait excusé en pensant que les accessoires de la beauté féminine sont un luxe.

Or, dans les articles de toilette, il semble y avoir le savon, le vulgaire et salutaire savon dont vous vous servez tous les jours et sans lequel vous sentiriez l'huile et la crasse. Là aussi on attendrait le budget du pauvre. Dans nos familles de dix ou douze enfants, on fait une consommation considérable de savon. Non seulement chaque petit visage a besoin d'un débourbillage fréquent mais les vêtements se souillent à la douzaine tous les jours, et il faut faire des lavages en conséquence. D'où une dépense additionnelle importante imposée par le dernier budget.

Le métier du blanchissage devient aussi plus coûteux. Partout autour des grandes villes, il y a des essais de blanchisseurs, qui gagnent péniblement leur vie en nettoyant les tissus des citadins. Celles-là font une très forte consommation de savons, et il leur faudrait dépenser 10 pour cent de plus pour se procurer un article nécessaire à leur métier. On leur ferait la vie plus dure à un moment où elles doivent offrir à leur clientèle des rabais qui tiennent du sacrifice.

Bref, M. Bennett n'aurait rien oublié pour pressurer ce menu frétin de peuple qu'il ne connaît pas, qu'il n'a jamais connu et que son immense fortune lui empêche de connaître. Il va de l'avant, tête baissée, le front protégé d'une cuirasse d'archivage, vers l'accomplissement d'un programme où le consommateur est invariablement immolé au producteur et où le faible est donné en pâture aux forts.

Nous espérons, toutefois que le budget n'a pas visé réellement le savon ordinaire, et si tel est le cas M. Rhodes ferait bien de mettre les choses au clair.

Les Directeurs du C. N. R.

Si le gouvernement Bennett, au cours de ces trois dernières années, avait pratiqué l'économie au même degré que le Chemin de fer National, il n'aurait pas été dans l'obligation d'imposer des taxes odieuses comme celles du récent budget Rhodes. En effet, ce qui ressort du dernier rapport de M. Hungerford, c'est une économie sans merci dans tous les services. On semble n'avoir rien épargné pour permettre à cette entreprise d'Etat de survivre à la crise.

En 1932 les dépenses d'exploitation du réseau ont été diminuées de \$41,104,034, tandis que les recettes brutes fléchissaient de \$39,401,567. Le surplus d'exploitation fut de \$5,095,433, surplus absorbé plusieurs fois par les intérêts sur la dette consolidée et divers débits qui ont porté le déficit à \$61,006,919.

L'administration doit lutter contre une baisse de plus en plus profonde des revenus : "Depuis 1928, dit le rapport, les recettes ont eu une tendance à diminuer continuellement. En 1929, la diminution

des recettes brutes de tout le Réseau d'Etat fut de \$13,053,649 par rapport à celles de 1926 ; en 1930, de \$48,261,281 par rapport à l'année précédente ; en 1931, de \$50,462,939 par rapport à 1930 et, en 1932, de \$39,401,567 par rapport à 1931. En 1932, le total des recettes s'éleva à \$161,103,594 contre \$312,286,031 en 1922, une diminution de \$151,182,437 ou de 48 pour cent. Pour chaque dollar reçu en 1928 le Canadien National n'a reçu en 1932 que \$0.52."

Les revenus ont donc diminué de plus de \$151,000,000 en quatre ans. D'où l'impérieuse nécessité des coupures dans tous les services. Il a fallu retrancher des dépenses du haut en bas de l'organisation. Les salaires furent diminués sur toute la ligne, et, fait plus grave, il fallut renvoyer une foule de bons serveurs. Qu'on en juge par le tableau suivant :

Année	Nombre moyen d'employés	Rétribution
1929	111,383	\$177,037,682
1930	101,016	159,980,994
1931	91,416	139,781,630
1932	76,616	106,911,608

On a donc congédié environ 35,000 employés en quatre ans, et on a économisé là-dessus plus de \$70,000,000. Dans la revision générale des traitements, on a accompli une baisse très forte. Le haut personnel reçoit à peu près 35 pour cent de moins qu'en 1928.

Malgré tous ces sacrifices, on n'espère guère une amélioration sensible pour 1933. Le commerce et l'industrie, principaux clients des chemins de fer, sont trop souvent éprouvés pour alimenter ceux-ci. Mais il faut persister en dépit de tout. Espérons que des jours meilleurs viendront. Avec de nouveaux traités de commerce et un changement de politique douanière, il se pourrait que les transports reprennent leur vigueur perdue.

EXEMPTIONS A LA TAXE SUR LES INTERETS

Ottawa.—En annonçant une modification à la taxe projetée sur l'intérêt et les dividendes que reçoivent les porteurs étrangers de titres canadiens, l'hon. E. N. Rhodes, ministre des Finances, a fait à la Chambre des Communes, une déclaration officielle de nature à faire disparaître tout malentendu sur la mise en vigueur de cette taxe.

Le gouvernement, dit-il, n'a jamais eu l'intention de taxer le revenu provenant des obligations du gouvernement du Dominion ou garanties par le Dominion. Une exception a été accordée à ces titres, pour que les porteurs ne soient pas portés à croire que le Dominion répudie ses obligations.

D'autres compagnies publiques et corporations ont vendu des titres à l'étranger, payables en monnaies étrangères, en leur promettant expressément ou implicitement de leur payer l'intérêt ou le dividende sans aucune déduction. Pour dissiper tout malentendu, le gouvernement applique l'exemption à ces titres.

Application de la taxe

La taxe, qui est de 5 pour cent sur le dividende ou l'intérêt réalisé, s'applique maintenant comme suit :

1.—A l'intérêt ou aux dividendes reçus par les résidents du Canada sur les titres canadiens payables en monnaies d'autres pays qui font prime au Canada en comparaison de la valeur de la monnaie canadienne.

2.—A tous les dividendes des titres canadiens, payables aux non-résidents du Canada.

3.—A l'intérêt sur toutes les obligations canadiennes payables en monnaie canadienne, excepté les obligations émises ou garanties par le gouvernement du Dominion et détenues par des non-résidents du Canada.

La taxe ne s'applique pas à :

1.—L'intérêt sur les obligations du Dominion ou obligations garanties par le Dominion, détenues par des non-résidents.

2.—L'intérêt sur toutes les obligations municipales, provinciales, ou de compagnies, détenues par les non-résidents et payables en d'autres monnaies que la monnaie canadienne.

ON VEUT UNE EXPLICATION

Les fumeurs pauvres ne peuvent encore s'expliquer l'hostilité de M. Rhodes contre le papier à cigarettes. Ils se posent constamment ces questions : 1.—Comment se fait-il que la taxe sur les cigarettes finies ait été abaissée, alors que le papier de riz est taxé ? 2.—Comment se fait-il que l'on taxe l'individu qui n'a pas les moyens suffisants de s'acheter des cigarettes faites et qu'on ne taxe pas celui qui les a ces moyens ? 3.—M. Bennett a-t-il quelques amis particuliers parmi les gros manufacturiers de cigarettes ?

M. Bennett et ses amis ont fait les élections de 1930 au cri de : "Beurre ! beurre !" Le prochain cri sera : "Sucre ! sucre !" Morale : ne crachez pas en l'air !

FEU WILLIE ST-ONGE

Nous avons appris avec chagrin la mort soudaine de M. Willie St-Onge, survenue à Montréal, lundi dernier. M. St-Onge est décédé à l'âge de 53 ans à la suite de quelques minutes de maladie seulement.

Ses funérailles et sa sépulture ont eu lieu à Arthabaska ce matin au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

Le deuil était conduit par les fils du défunt : Henri-Paul, Guy, Gabriel, Camille, ses frères, MM. Z. St-Onge, R. St-Onge, de Montréal, son beau-père, M. J. E. Baril, ses beaux-frères, MM. Gustave Baril, Raoul Baril, Henri Baril, Jules Baril, Ant. Desjardins, ses sœurs, Mmes A. Desjardins et Mme Ed. Langevin, ses belles-sœurs, Mme G. Baril, Mlle J. Baril, Mlle L. Baril, ses oncles, MM. Ph. Baril, Auguste Baril, Arthur Gaudet, Alf. Blanchet, Albert Beauchesne.

Dans le cortège nous avons remarqué entr'autres MM. C. R. Garneau, maire, J. V. Marceau, Adélaïde Picher, G. E. R. Blais, Albert Houle, Félix Houle, Wilfrid Ramsay, J. Lefebvre, Henri Bécotte, Alfred Provencier, J. N. Michaud, Ernest Bécotte, Alfred Paris, Raymond Ouellet, J. E. Hudon, Henri Vallière, Willie Michaud, Napoléon Beauchesne, Louis Brochu, Elphège Labbé, Joseph Labbé, Hector Beauchesne, Octave Roberge, Ernest Croteau, Damase Pellerin, Joseph Nadeau, J. O. Carignan, L. Descôteaux, Philippe Marchand, avocat, de Victoriaville, et plusieurs autres.

Il laisse pour pleurer sa perte son épouse, Colombia Baril, et cinq enfants : 4 fils et une fille, Thérèse.

M. St-Onge a demeuré plusieurs années au milieu de nous et demeurait à Montréal avec sa famille depuis quelque temps.

"L'Union des Cantons de l'Est" offre à la famille ses sincères sympathies.

Coin de P. A. C. J. C.

BONNE NOUVELLE

Enfin ! ça y est !... Le révérend Père Paré est venu dimanche, et notre cercle fonctionnera. La première réunion des officiers du cercle "Mgr Côté" a eu lieu lundi soir. On y a établi les constitutions du groupe et préparé le programme de la première séance générale.

Grâce à l'amabilité du révérend Frère Adolphe, c'est dans la salle de musique du Collège des Frères des Ecoles Chrétiennes que se tiendront nos réunions.

La première réunion, l'une des plus importantes puisqu'on y expliquera les règlements aura lieu le lundi, 24 avril prochain à l'endroit ci-haut nommé, à 7½ heures du soir. Les membres sont priés de ne pas manquer à l'appel, et d'y amener ceux de leurs amis qui peuvent devenir des vôtres.

N'oubliez donc pas de nous rendre à la salle de musique du collège le 24 avril, à 7.30 heures, autant que possible.

LE CONSEIL.

P. S.—Les principaux règlements du groupe seront publiés dans "L'Union" du 13 avril. Qu'on se réserve ce numéro du journal.

Notes Locales

Le révérend Père Paré de la compagnie de Jésus était de passage ici dimanche.

Dimanche prochain est le jour de la bénédiction des Rameaux qui est le premier jour de la semaine sainte surnommée la Grande Semaine.

L'honorable et Mme J. E. Perreault sont retournés à Québec lundi après avoir passé le dimanche en notre ville.

Mme Hornisdas Langlais, de Québec, passe quelques jours en visite chez M. et Madame Maurice Mahu.

M. Alfred Marchildon, magistrat, des Trois-Rivières, a présidé mardi le terme de la cour du magistrat. Le terme a été ajourné au 12 courant.

Le prochain terme de la cour supérieure ici pour le mois d'avril aura lieu dans la semaine du 25 et sera présidé par l'honorable juge Belleau, de Québec.

L'Année Sainte est ouverte. Et dès aujourd'hui une cérémonie touchante en marquera dans tous les pays la célébration.

De Rome même partira l'exemple. Pie XI descendra à la basilique de Saint-Pierre et participera solennellement aux pieux exercices de l'heure sainte. Le geste du Pape est un geste sauveur. L'année sainte qui vient en dépend le salut du monde.

PALMES A VENDRE.—Vous pouvez vous procurer des palmes pour le Dimanche des Rameaux en vous adressant à la Librairie de "L'Union", à Arthabaska. Prix 5, 10, 15 et 25 cents.

M. William Paradis, avocat, de Montréal, était de passage en notre ville mardi.

M. Olivier Pepin, de Montréal, passe quelque temps chez sa mère, Mme L. O. Pepin.

Papier Cellophane de toutes les couleurs en vente à la Librairie de "L'Union" à Arthabaska, à 20 cents le rouleau. Postage en plus.

Mme Adolphe Thibault est revenue d'une promenade à Québec et passe quelques jours à Wottonville.

Mlle Louise Jullien est revenue d'une promenade à New York et Montréal.

M. Ubald Lafontaine, fromager, de Wotton, de passage à Arthabaska et Victoriaville, pour affaires.

Papier de toilette, 8 rouleaux pour 25 cents, en vente à la Librairie de "L'Union", à Arthabaska.

UNE STATION BIOLOGIQUE

Enfin, grâce aux efforts persévérants de M. Laferté, ministre des Pêcheries de la province de Québec, le gouvernement fédéral a consenti, par l'intermédiaire de M. Durand, à établir une station biologique en Gaspésie.

Il y a longtemps que notre province était abandonnée du fédéral. On aurait dit que certaines influences travaillaient contre nous à partir du jour où le gouvernement de Québec prit possession des richesses de la mer. On nous boudait quelque part. De la sorte, nous avons perdu des millions, alors que notre argent, perçu par le fédéral, servait à faire prospérer les pêcheries des autres provinces.

On établit une station biologique. C'est un commencement de justice. A la longue, espérons que les autres anomalies seront corrigées. Il est temps, car nous possédons les plus belles pêcheries de l'Amérique. Il y a, sur la Côte Nord, des réserves poissonnières sans égales au Canada.

DIFFERENTES MANIERES D'AIDER NOTRE JOURNAL.

- 1.—En s'y abonnant ou en payant son abonnement.
- 2.—En lui procurant de nouveaux abonnés.
- 3.—En le faisant lire.
- 4.—En lui apportant une collaboration littéraire.
- 5.—En sollicitant des annonces à son intention.
- 6.—En encourageant nos annonceurs, disant que vous avez vu leurs annonces dans votre journal.

L'ASSURANCE

est votre meilleure protection

Auguste Bourbeau**ASSUREUR**

Assurances de toutes sortes

Règlement des réclamations avec une libéralité qui n'a jamais été surpassée.

84 rue Notre-Dame VICTORIAVILLE
Téléphone 157**TEXTE DE LA
LOI SUR LES
HYPOTHEQUES**Projet de l'hon. Adélard Godbout,
ministre de l'Agriculture, devant
la Législature de Québec

L'un des bills les plus importants de la session, à cause de ses conséquences économiques immédiates, a été présenté par l'honorable M. Godbout, ministre de l'Agriculture, pour suspendre l'exigibilité des créances hypothécaires et autres. En voici le texte:

"Attendu que par suite de la crise financière qui sévit certains débiteurs de créances hypothécaires et privilégiées et certains vendeurs d'immeubles, avec faculté de réméré sont incapables, les uns de rencontrer le paiement du capital de leurs dettes à échéance et les autres d'exercer le réméré dans le terme fixe, et qu'à cause de la difficulté d'emprunter ils sont exposés à perdre leurs propriétés et, dans certains cas, les paiements faits antérieurement et imputables au capital;

"Attendu qu'il y a lieu, dans l'intérêt public, de donner à ces débiteurs certaines facilités de paiement;

A ces causes, Sa Majesté, de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de Québec, décrète ce qui suit:

"1. A compter de la date de l'entrée en vigueur de la présente loi, aucune action en recouvrement, en tout ou en partie, d'une créance hypothécaire ou du prix de vente d'un immeuble, ne peut être commencée ni continuée à moins qu'un avis de trente jours, signifié par huissier, n'ait été préalablement donné au débiteur.

"La disposition ci-dessus s'applique à l'exécution de tout jugement rendu avant l'entrée en vigueur de la présente loi à la suite d'une action de la nature de celle prévue à l'alinéa précédente.

"2. Pendant ce délai de trente jours le débiteur d'une créance hypothécaire, ou l'acheteur d'un immeuble peut par simple requête présentée à un juge de la Cour supérieure du district où est situé l'immeuble affecté, ou au juge-en-chef, ou au juge qui remplit ces fonctions, à Québec ou à Montréal, obtenir un délai pour payer en tout ou en partie la dette capitale qu'il doit.

"3. Le vendeur d'un immeuble avec faculté de réméré peut, par simple requête présentée à un juge de la Cour supérieure du district où est situé l'immeuble concerné, ou au juge-en-chef ou au juge qui remplit ces fonctions, à Québec ou à Montréal, obtenir une extension du terme fixé pour l'exercice du droit de réméré, et cela même dans le cas où il est stipulé que le réméré pourra s'exercer sans formalité de justice.

"4. La requête doit être signifiée par huissier aux créanciers hypothécaires ou privilégiés ou, selon le cas, à l'acheteur à réméré, et doit être accompagnée d'un avis raisonnable de l'heure, de la date et de l'endroit de sa présentation.

"5. Le juge auquel une requête est présentée, peut exiger tels renseignements qu'il juge nécessaires, par témoins, affidavits ou autrement, et accorder à sa discrétion, tel délai qu'il juge opportun, en prenant en considération l'intérêt de toutes les parties intéressées.

"Son jugement est final et sans appel.

"6. Aucun délai, toutefois, ne peut être accordé au débiteur hypothécaire, à l'acheteur d'un immeuble ni au vendeur avec faculté de réméré si ceux-ci ne le justifient à la satisfaction du juge:

"a. Qu'ils ont acquitté en entier les taxes et charges municipales, scolaires ou autres qui sont imposées sur l'immeuble;

"b. Qu'ils ont, sauf dans le cas où il s'agit d'une vente à réméré, acquitté en entier les intérêts dus et échus sur le capital pour le paiement duquel on demande du délai;

"d. Que le créancier ou l'acheteur avec faculté de réméré peut raisonnablement attendre.

"7. Le délai accordé par le juge ne peut pas s'étendre au-delà du 1er mai 1931.

"8. Tout jugement accordant un délai peut être rescindé par une procédure semblable s'il est établi, à la satisfaction du juge qu'il a été induit en erreur ou que les circonstances justifiant le délai ont changé.

"9. Lorsqu'un débiteur hypothécaire a obtenu en vertu de la présente loi un délai pour le paiement de sa créance et lorsqu'il s'agit d'une créance dont le paiement a été garanti par une personne, société ou corporation, cette personne, société ou corporation qui s'est portée garant de ce paiement n'est pas tenue à son obligation durant la période de réméré que dure le délai ainsi accordé au débiteur principal.

"10. La présente loi ne s'applique pas:

a. Aux créances hypothécaires ou privilégiées constituées, ni aux ventes d'immeubles avec faculté de réméré consenties le ou après le 1er mars 1933.

b. Aux hypothèques, gages ou nantissements consentis par une compagnie à fonds social pour garantir le paiement de bons, obligations (débentures) ou actions-obligations (débentures stock); et les détenteurs de tels bons, obligations ou actions-obligations, ou tout fidéicommissaire pour eux, peuvent exercer selon les termes de l'acte de fidéicommiss, les droits qui leur sont conférés par la loi ou par l'acte comme si la présente loi n'était pas en vigueur.

"11. Les dispositions des sections 1 et 3 ci-dessus cesseront d'être en vigueur à compter du 1er mai 1931.

"12. La présente loi entrera en vigueur le jour de sa sanction."

PROMPT PAIEMENT**DES SUBVENTIONS****AUX HOPITAUX**

L'hon. L.-A. Taschereau, Premier Ministre de la Province, a déclaré hier qu'en vertu de la loi sanctionnée il y a deux jours, en vertu de laquelle le Trésorier peut puiser dans les revenus ordinaires pour payer les institutions de bienfaisance, une somme de \$50,000 a été versée à diverses institutions.

Ce montant de un demi-million versé en deux jours permet au Trésorier d'espérer qu'il paiera rapidement le million et demi qui est maintenant dû.

**L'ELOGE DE
LA GUERRE**

Samedi dernier, un confrère de Montréal publiait, en première page de son supplément, avec grosse illustration, un éloge dytirambe de la guerre. Cette éducation, couvée sans doute dans quelque laboratoire industriel des Etats-Unis, où des buveurs de sang rêvent de nouveaux massacres pour remplir leur ventre dégonflé, est le plus bel étalage de mûlerie sordide que l'on puisse faire à notre époque.

L'auteur de l'article démontre que la guerre est la cause de tous les progrès. C'est vrai, elle nous a perfectionnés, la gueuse sanglante, nos avions, nos moteurs, notre chimie, mais elle nous a tué vingt millions de jeunes gens en quatre ans, et elle nous a laissé sur les bras des millions d'éclopés qu'il nous faut faire vivre à la sueur de nos fronts.

Que les profiteurs de guerre nous chantent les beautés des tueries internationales, c'est leur affaire, puisque la souffrance des peuples est pour eux un moyen de s'enrichir. Mais ici, il faudrait laisser la parole à cette multitude de déshérités qui se font toujours crever la peau pour les autres. C'est à eux de nous dire ce qu'ils pensent de la sainte guerre.

**EXIGEONS LES
PRODUITS PURS**

L'intérêt suscité par la taxe sur le sucre aura produit une heureuse réaction s'il a pour effet de stimuler la fabrication du sucre d'érable et pour peu que les propriétaires d'érablières veuillent concourir dans les vues du ministre de l'Agriculture de notre province, la campagne de production qui commence devra contribuer largement aux revenus de la population rurale. Dans ce genre d'industrie agricole, Québec domine les autres provinces du Dominion; il lui appartient donc de donner l'exemple. Dans une récente dépêche de la vieille cité de Champlain, nous lisons que l'honorable Adélard Godbout désire instituer, en mai prochain, une Semaine des Produits sucriers de l'Érable, pour engager les consommateurs à en faire un plus grand usage. Les producteurs sont de ce fait mis en éveil; ils ont la perspective de voir leurs efforts récompensés et sont partant encouragés à décupler le rendement de leur exploitation.

Le succès de la campagne sucrière comporte cependant des conditions qu'il est opportun de rappeler à la mémoire. La première est de fabriquer un produit strictement pur. Une loi fédérale a été à ce sujet promulguée il y a déjà plusieurs années, mais il semble qu'elle n'ait pas atteint complètement son but, car l'on trouve encore sur le marché du sucre et du sirop d'érable qui n'en sont vraiment pas et dont la composition est des plus diverses: produits falsifiés, frauduleusement offerts en vente, s'ils ne portent pas l'étiquette qui leur convient. Sont de cette catégorie les sirops et les sucres à base de glucose qui tiennent leur saveur d'essences de l'érable, ou encore les produits sucriers de l'érable dans lesquels l'on fait entrer du sucre de canne dans une proportion plus ou moins considérable. Les fabricants et les commerçants qui vendent de tels composés pour des produits purs commettent une grave infraction. Ils volent le consommateur et compromettent au surplus le succès de leur industrie ou de leur négoce. C'est sans doute en majeure partie à ces fraudes qu'il faut attribuer l'indifférence et la répugnance de beaucoup de gens à l'égard du sucre et du sirop d'érable, surtout en pays étrangers où l'exportation n'a que trop exploité l'ignorance des consommateurs pour leur vendre des produits falsifiés. C'est pour y remédier que le ministre de l'Agriculture de Québec a entrepris depuis quelques années une campagne d'éducation en Europe et même en Angleterre. Disons à ce propos que les producteurs américains n'ont pas peu contribué à l'impopularité du sucre d'érable sur le vieux continent en y expédiant des mélanges et des composés dont la qualité et la saveur n'avaient rien de celles du produit authentique.

Il ne faut pas conclure de ces considérations que la falsification a établi ses quartiers dans toutes les cabanes à sucre. Au contraire, la plupart des fabricants canadiens particulièrement de la province de Québec, s'allie le sens de la plus pure probité. C'est à eux et à leurs organisations coopératives bien connues que le commerce et les particuliers doivent adresser leurs commandes. Dans tous les cas, le consommateur fera toujours bien d'insister pour avoir les produits purs quand il achète du sucre et du sirop d'érable, et pour ne pas errer, de regarder à l'étiquette.

L'EGLISE SAINT-JACQUES

L'une des plus belles églises de Montréal vient d'être consumée par les flammes. Nous le regrettons non seulement au point de vue des pertes matérielles, mais au point de vue esthétique. Le clocher de Saint-Jacques, se dressant au cœur même de la cité, à deux pas de la principale artère de la métropole, était d'une grande élégance. Le style général de ce temple était de toute beauté.

Des mains criminelles ont apparemment allumé l'incendie. Espérons qu'on coffrera le vrai coupable, cette fois, et qu'on aura assez de preuves contre lui pour donner un exemple et enlever à d'autres l'envie de se chauffer à même le bois de sacristie.

Graines de Jardins

ET DE

LEGUMES

A 5cts le Paquet

EN GRANDE QUANTITE

A LA
LIBRAIRIE DE "L'UNION"
ARTHABASKA, P. Q.

Betterave à vache

Très productive



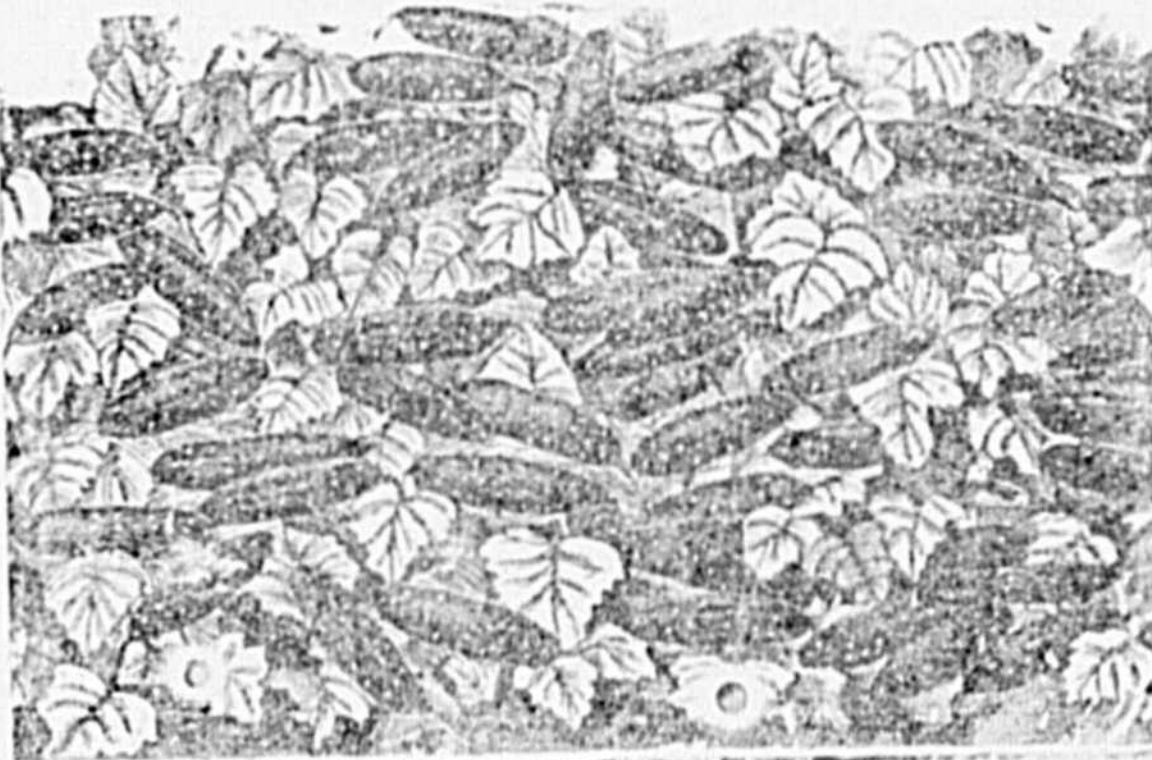
Les Légumes rapportent toujours
de grands Profits

Efforçons-nous d'en produire le plus possible.

LA LIBRAIRIE DE "L'UNION"
ARTHABASKA, P. Q.

Vendra encore ce printemps, des Graines de Jardins et
de Fleurs de Premier Choix

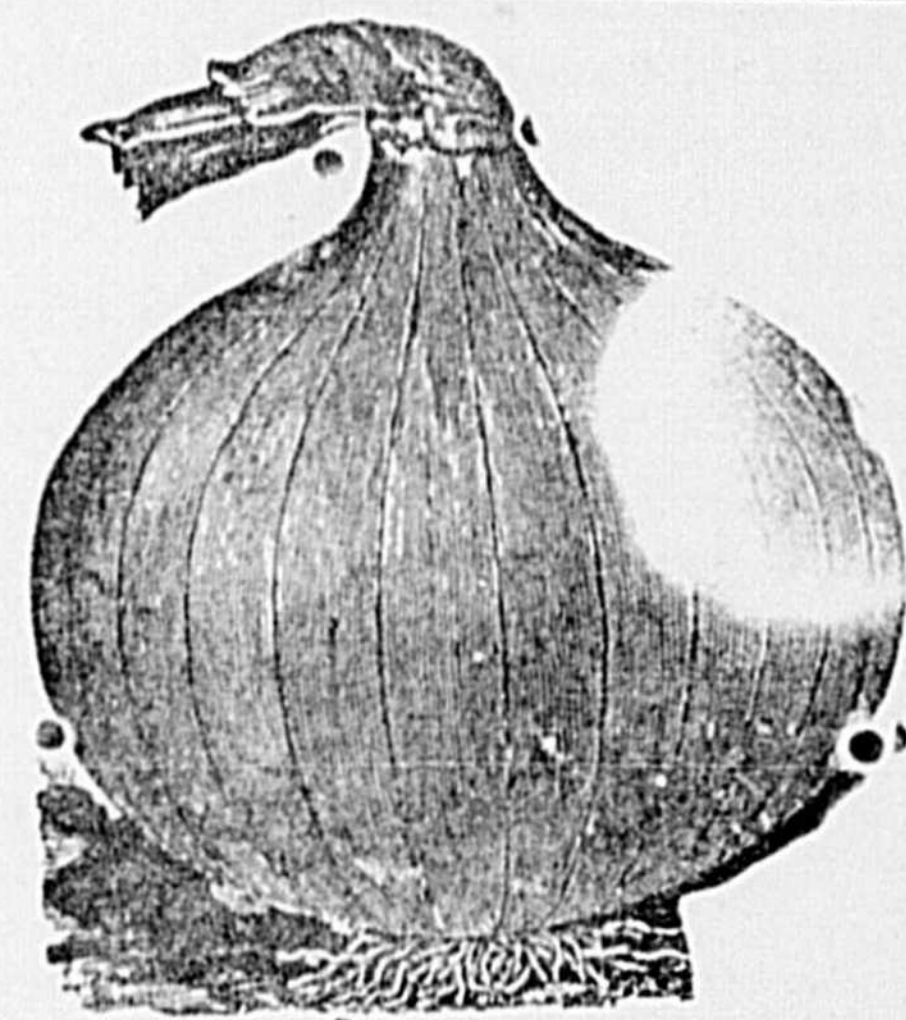
Semez de bonnes Graines



Concombres grimpants Japonais

Vos Légumes remporteront
les premiers Prix à toutes
les Expositions.

Vous connaîtrez leur
Supériorité en les
Semant.

Gros Oignons Rouges de Wethersfield, très
gros et de forme aplatie, Pelure rouge
fourrée, chair blanche—Très hâtifs.

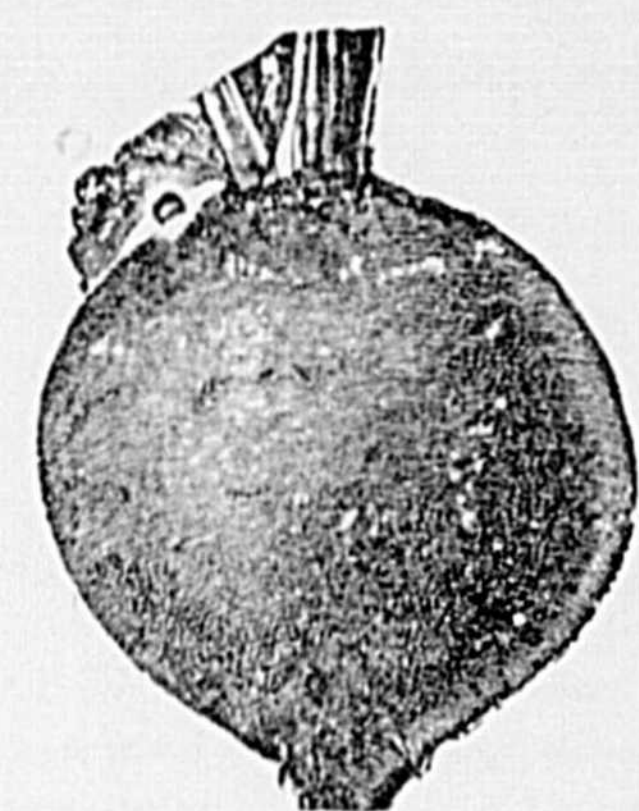
Betteraves de Table



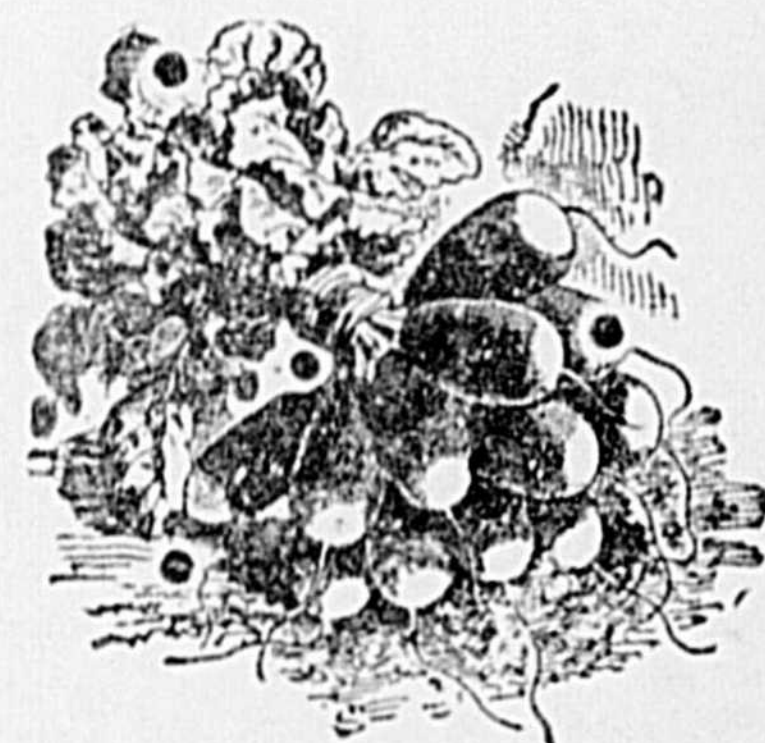
CAROTTES

Fleurs ! Fleurs ! Fleurs !
Grand Choix de Graines de Fleurs pour Parterres, en
vente à la
Librairie de "L'UNION"
ARTHABASKA, P. Q.

5cts le paquet—6 pour 25cts



Choux de Siam, Champion de Sutton



Radis Roses à bout blanc

Nous vendons aussi à la livre, les Graines de Cornes de Vache, (Cow Horn) Betteraves à Vaches, Navets de Milan, Navets jaunes, Aberdeen, Blé d'Inde sucré (Golden Bantam), Crosby blanc et Cory blanc, Choux de Siam Champion du Sutton, graines d'Oignons rouges, graines de Radis, etc., etc.

TOUTES COMMANDES PAR TELEPHONE OU PAR LA MALLE RECEVRONT
NOTRE PLUS PROMPTE ATTENTION.

CHANTER EST DOUX...

Au rouet, les femmes d'ici chantent encore de ces anciennes chansons de fileuses et de tisseuses qui rythment d'olément la tâche et donnent l'envol à l'âme en même temps que l'habileté aux doigts.

Un jour je demandai à une jeune femme qui filait du lin de poursuivre son travail sans s'occuper de moi, lui assurant que je me reposerais entre-temps dans la cuisine. Elle essaya de se remettre à la besogne, s'arrêta, puis vint s'excuser en souriant: "J'ai l'habitude de chanter en faisant ce travail" me dit-elle. Aussi, après l'en avoir un peu priée se remit-elle à son lin en fredonnant un vieil air monotone et doux. "Cela marche mieux de même" conclut-elle, ignorant l'intérêt tout ému que je portais à ce délicieux trait de mœurs.

(Le Journal d'Agriculture)

SIR LOMER GOUIN

Il y a quatre ans, aujourd'hui, le peuple canadien-français apprenait avec une douloureuse surprise la mort d'un de ses plus dignes porte-parole, Sir Lomer Gouin, survenue dans des circonstances de soudaineté véritablement tragique, au moment où, paré des insignes et dans tout le prestige de représentant de Sa Majesté, il allait proroger la session provinciale.

Sir Lomer fut premier ministre

de Québec de 1905 à 1920, puis ministre de la Justice dans le premier cabinet King, de 1921 à 1924, et enfin lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

Ceux qui désireraient faire encadrer des images de première communion et autres images pourront s'adresser à ce bureau. Nous avons en magasin un très bel assortiment de bois et de cadres, de toutes sortes, à bon marché.

Composé Sapin Fortin

POUR LE RHUME

Québec, août 25, 1932.

M. Charles Fortin,
Robertsonville, Co. Még. P. Q.

Cher Monsieur—

Vous serez surpris de ce que je vais vous dire, mais ce n'est que la vérité.

Je suis âgé de 80 ans et j'ai élevé une famille de douze enfants.

Je n'avais jamais été à l'hôpital avant l'an passé, alors après la consultation de 4 médecins qui me conseillèrent de rentrer à l'hôpital Laval sans tarder.

Je n'y ai pas demeuré bien longtemps car je ne m'y plaisais pas, vu mon âge.

Et avant de quitter l'hôpital, tous croyaient que j'étais pour mourir sous peu.

C'est alors qu'un Monsieur Caron, de l'hôpital, qui m'avait dit tant de bien de votre "COMPOSÉ SAPIN FORTIN" que je l'essayai. J'en pris neuf bouteilles et aujourd'hui, je suis comme une personne de 40 ans, en pleine santé.

Et tant que je vivrai, je garderai toujours en main une couple de bouteilles de ce merveilleux COMPOSÉ SAPIN FORTIN.

Bien à vous,

Mme THEOPHILE GUAY,
190 rue St-François,
Québec, P. Q.

Demandez le "COMPOSÉ SAPIN" à votre fournisseur.

LES BONS IMPRIMES

VOUS DONNENT SATISFACTION

Lorsque vous avez besoin d'imprimés, vous trouverez que cela paie toujours d'avoir le meilleur, bien entendu, si vous êtes particulier pour avoir des résultats satisfaisants.

NOUS sommes qualifiés et outillés pour vous donner un service exceptionnel que vous désirez un catalogue, une carte d'affaires, un pamphlet ou n'importe quel genre d'imprimés qui demandent un travail soigné, consultez notre imprimeur.

NOUS nous ferons un plaisir de vous coter nos prix pour vos imprimés.

L'IMPRIMERIE D'ARTHABASKA Inc.

IMPRIMEURS-LIBRAIRES

PROPRIETAIRES DU JOURNAL

L'UNION DES CANTONS DE L'EST

La seule Imprimerie-Librairie à Arthabaska

RUE DE LA COUR

En face du Juvénat des Frères du Sacré-Cœur

ARTHABASKA.

CHRONIQUE DE LA CRECHE

La Journée de Jean

Sept heures du matin.

Il fait beau soleil.

Les salles de la Crèche sont toute lumineuses.

Jean s'éveille.

Il fait sa méditation et sa prière.

Tant de personnes, hier encore, passèrent près de sa blanche couchette, le contemplant, apitoyées, tant de personnes pour lesquelles il resta l'étranger, l'inconnu, le sans-nom, le sans-famille !

Son espoir, son terme espoir, c'est d'être recueilli par notre Père des Cieux.

Sur terre, il reste abandonné.

Ah ! le triste sort !

Il chante sur un air connu :

Dans ce berceau d'asile, envoyé comme l'infant.

Nul ne me reconnaît, car l'honneur le défend.

Que je serais heureux de connaître la femme Qui m'a donné le jour et dont je suis l'enfant !

Pourquoi suis-je ici-bas, seul avec ma misère ?

Moi, d'aucun être humain, je n'attends l'amour ?

Car je suis seul, hélas ! abandonné sur la terre...

Ah ! daigne, au Ciel, mon Dieu, me recevoir un jour !

Dix heures de l'avant-midi !

Jean vient de perdre un bon voisin de couchette, le petit Jacques. Jacques commence à parler, il a demandé une maman à une visiteuse. La dame a été touchée ; elle s'est écriée : "Viens-t'en avec moi ! Les parents que tu as perdus, tu les retrouveras. Viens-t'en chez nous, pauvre petit et cesse de faire pitié."

Jean plus que jamais ressent son isolement :

Point de bonheur pour moi, tant ma vie est détreinte.

O mon Dieu, par pitié ! daigne me secourir.

Tel seul es-tu, prends-moi ! ton ciel est ma patrie.

Car je suis seul au monde avec ma peine.

Et de pas un parent je n'attends le retour.

Moi, je n'ai pas connu mon père et ma mère.

Pour le ciel, ô mon Dieu, garde-moi leur amour !

Deux heures de l'après-midi.

Les visiteurs affluent et passent en procession.

Jean se reprend à espérer.

Qui sait si, parmi tant de curieux, parmi tant de personnes sympathiques, parmi tant de bien-faiteurs qui défilent sous ses yeux attentifs et voiles, ne surgira pas le couple charitable dont il sera l'enfant, le réconfort et la joie ?

O vous qui du malheur écoutez la complainte,

Laissez-vous du moins votre cœur l'attendrir ?

Ou bien resterez-vous insensible à ma plainte ?

Hélas ! jusqu'à la mort, n'aurai-je qu'un gémi ?

Pourtant j'espère encore, mon Dieu, trouver un père.

Des amis, un foyer qui me reçoive un jour.

Mais j'espère surtout en l'amour d'une mère.

Que je saurai chérir et combler de retour.

Six heures du soir.

Un homme et deux femmes s'attardent dans le dortoir voisin ; ils ont procédé par élimination ; la religieuse a bien suggéré monsieur Jean dont elle est fière ; mais Madame tient absolument à une fille. Et Jean, debout dans son petit lit, la lippe frémissante au coin des lèvres, les joues perlées de grosses larmes, suit, tout mélancolique, à travers la cloison vitrée, les échanges de tendresse de la petite fille chanceuse et de ses parents adoptifs.

Cette scène lui ramène au cœur le besoin de sa mère selon la nature.

Langouissant, inquiet, je cherche dans la foule

Une mère et un père au cœur compatissant ;

Mais l'heure qui s'achève et le jour qui s'écoule

N'amènent point encore le couple bienfaisant.

Espérerai-je en vain, mon Dieu, trouver un père

Dont le cœur généreux m'arrache à ce séjour ?

Moi, je n'ai pas connu les baisers de ma mère.

Et pour elle, ô mon Dieu, j'aurais eu tant d'amour !

Telle se déroule la complainte de l'enfant de la Crèche.

C'est une adaptation, par une religieuse, des couplets du "Masque de fer" d'Emile Barateau. Le titre a été conservé.

La musique est d'Adrien Boieldieu.

Tous les amateurs de chant sympathique et prenant voudront chanter "Toujours seul" dans les salons.

Une édition en a été faite, avec gravure frontispice, grand format, huit pages, un feuillet portant l'accompagnement, l'autre, le texte noté des quatre couplets.

Le tout se vend vingt-cinq sous franco à la Crèche et au profit de la Crèche.

V. GERMAIN, Ptre.

La Crèche 25 mars 1933

Causerie

LA PLUME

Non, ce n'est pas du duvet délicat qui habille le corps des oiseaux que nous voulons vous parler aujourd'hui.

Evidemment, il y aurait sur ce point beaucoup de choses à dire ; notamment chanter la prévoyance du Maître qui habille le mélange aussi bien que le goéland, et qui donne même aux oiseaux aquatiques un vêtement imperméable. Oui, il y aurait beaucoup à dire, ne serait-ce que sur le chapitre des plumes d'oie, qui fournissent à nos ancêtres ce qu'il leur fallait pour écrire, en même temps que de quoi bourrer leurs couettes et leurs édredons.

Nous parlerons aujourd'hui de la plume de fer que nous fixons au bout de votre porte-plume, et qui vous sert à tracer vos devoirs, votre correspondance...

Ce fut une précieuse invention vraiment que celle-là ! Autrefois, lorsqu'on utilisait pour écrire la plume d'oie, il fallait être tout le temps en train de lui refaire une pointe. Elle s'éraillait cent fois en moins d'une heure. Savoir tailler une plume était tout un art.

Les écoliers perdaient leur temps à cela (quelquefois même était-ce un peu volontairement !) et quand le maître demandait :

"Pourquoi n'écrivez-vous pas ?"

On était tout fier de pouvoir répondre triomphalement :

"M'sieur, j'ai occupé à tailler ma plume."

Les premiers articles fabriqués étaient bien loin d'être aussi parfaits que ceux dont vous disposez maintenant. Peu à peu, on a amélioré, affiné la plume. Actuellement, l'instruction s'est répandue, que la vente des petites boîtes contenant ces précieux "ustensiles" représente un important commerce. Il y a des fabriques en Angleterre, en Allemagne, en France, en Canada. Cette industrie emploie des centaines d'ouvriers.

Le petit écolier se souviendra toute sa vie de sa première plume, si consciencieusement lée avant de l'étréner et la fierté avec laquelle au soir, exhibant comme preuve des doigts lamentablement noircis, il s'écrit en rentrant à la maison :

"Maman j'écris enfin à l'encre !"

Des collectionneurs originaux alignent dans des boîtes spéciales des centaines de plumes étiquetées : il y a celle qui servit à tel général pour écrire un fameux ordre du jour ; il y a celle qui traga d'un bout à l'autre tel roman signé d'un de nos plus fameux gens-de-lettres. Il y a une plume de la comtesse de Noailles, une plume du maréchal Foch, une plume de Primo de Rivera, une plume de Mussolini... Chacune a son éti-



Donné gratis avec le
THE ou CAFE
MIKADO

Chaque paquet de 1 lb. contient un des articles suivants en semi-porcelaine :
1 tasse et une soucoupe,
1 assiette à soupe,
1 assiette à déjeuner,
8 tasses.
Meilleur que tout autre thé ou café du même prix.

GLOBE TEA CO.

quette. Cependant, rousse, corrodée par l'encre, elle n'est pas très jolie et l'on comprend que l'on préfère les stylos et leurs plumes d'or.

De n'importe quel métal qu'elle soit, la plume est l'instrument de la pensée humaine ; elle a déjà fait beaucoup de bien ; elle en fera encore. Mais, hélas ! elle a fait beaucoup de mal, et elle n'a pas fini d'en faire !...

C'est par elle que les auteurs que vous aimez, chers lecteurs, traçent pour vous sur le papier les belles aventures qui charment votre imagination et votre cœur. C'est par elle que les prédicateurs traacent le plan de leurs sermons, et les grands inventeurs les études qui leur permettent de mettre au point leurs découvertes. C'est la plume qui servit à vous apprendre à écrire, et qui vous a permis bien souvent d'adresser à des personnes chères les lettres qui abolissent les distances.

Mais, hélas ! que de mal a fait la plume ! Que d'auteurs condamnés par l'Eglise ont, grâce à elle, semé leur venin sur le monde !... Le diable la guide, la pousse, lorsqu'aux mains de quelque incroyant elle trace des romans athées, des articles pernicieux, des choses, enfin, qui feront mal à des âmes !.

Chers lecteurs, vous qui avez appris à écrire, souvenez-vous que la plume est l'instrument du bien et du mal ; promettez à Dieu de ne jamais tracer une ligne qui puisse nuire à votre prochain. Faites, au contraire, d'une plume, une arme destinée à servir vaillamment la cause catholique, afin que le Seigneur, en la bénissant, bénisse aussi la main qui la guide, et ouvre vite la porte, le jour où cette même main fera "toc-toc" à l'huis du ciel !...

L'ECHO.

DECLARATION ENERGIQUE

DE L'HON. M. TASCHEREAU

Le Premier Ministre déclare à la Canadian Labor Defence League et aux étrangers qui veulent causer du désordre dans notre province que la Justice aura le dernier mot.—L'ordre sera maintenu

"Si les étrangers n'aiment pas l'atmosphère de la province de Québec, ils n'ont qu'à aller ailleurs. En tant que le procureur-général de ma province, je verrai à ce que la loi soit respectée. La Justice aura le dernier mot ici et je verrai à ce que les désordres, s'il en naissent, cessent immédiatement. Je ne m'en laisserai pas imposer par ceux qui croient que le désordre et le trouble doivent prévaloir."

C'est par ces paroles énergiques que l'hon. M. L.-A. Taschereau, premier ministre de la province de Québec, répondit à une délégation de la Canadian Labor Defence League qui semble prendre plaisir à saisir toute occasion de causer du trouble et de provoquer le sentiment populaire.

Le Premier Ministre avait accordé une entrevue, à Montréal, à une délégation de cette organisation qui veut faire du tapage avec l'affaire Zynchuck. Mais le constable Zappa, l'agent qui a tiré sur le malheureux vient d'être honorablement acquitté et le Premier Ministre a déclaré que cet incident était définitivement clos.

La délégation de la C. L. D. L. a demandé que l'agent Zappa comparaisse devant les tribunaux sous l'inculpation de meurtre. On a lu une résolution de protestation adoptée par la section de Fort Williams (Ont.) de la Canadian Workmen's Association.

L'incident dont il est question a eu lieu il y a quelques semaines. Au cours d'un rassemblement tumultueux, l'agent Zappa a fait feu sur Nicholas Zynchuck, qui a reçu une blessure mortelle.

La réponse de M. Taschereau à la Canadian Labor Defence League et aux étrangers qui veulent causer du désordre et du trouble dans notre province arrive à point et fera cesser espérons-le, le mouvement qui se dessine dans la Métropole.

COUR SUPERIEURE

Canada, Province de Québec, District d'Arthabaska, No. 680
Philippe Poudrier, industriel, de la ville d'Black Lake, district d'Arthabaska, a demandé :
R. A. Morneau, de Berlin, Etat du New-Hampshire, et George E. Morneau, de Portland, Etat du Maine, Etats-Unis d'Amérique.

Il est ordonné aux débiteurs de comparaître dans les mois.
Arthabaska, 8 mars 1933.

MARCEAU & PICHET.

L. U. TALBOT, Avt. du Demandeur.

LE SAINT-PERE A INAUGURE L'ANNEE SAINTE

En présence de 55,000 fidèles, Sa Sainteté a ouvert la Porte Sainte de Saint-Pierre à l'aide d'un marteau d'or.—1900e anniversaire

Cité du Vatican.—Sa Sainteté Pie XI, à l'aide d'un marteau d'or, a ouvert la Porte Sainte de Saint-Pierre, le 1er avril, et inauguré l'Année Sainte en commémoration du 1900ème anniversaire de la passion, de la mort et de la résurrection de Jésus-Christ.

Près de 30 cardinaux, y compris S. E. le cardinal Jean-Marie-Rodrigue Villeneuve, archevêque de Québec, accompagnée des membres de la famille royale, des membres du corps diplomatique, de l'aristocratie romaine et des prélats distingués de plusieurs nations, virent tomber la Porte Sainte en briques,—préparée pour cette circonstance—lorsque le Pape la frappa trois fois de son marteau d'or massif.

Foule immense

Environ 55,000 personnes s'étaient massées aussi près que pouvaient le leur permettre les barrières de bois et les cordons de gendarmes du Pape et des gardes suisses. La plupart de ces gens ne purent rien voir, car la cérémonie de l'ouverture de la Porte Sainte eut lieu dans le portique, à l'extérieur de la basilique proprement dite.

Cette ouverture par le Saint Père d'une autre entrée à l'énorme basilique, une porte qui n'est ouverte, d'ordinaire, qu'une fois tous les 25 ans, symbolise l'arrivée de plusieurs centaines de mille pèlerins qui afflueront à Rome et à Saint-Pierre durant l'Année Sainte.

Les rites suivis aujourd'hui remontent à l'époque du Pape Alexandre VII, qui décréta une Année Sainte en l'année 2500.

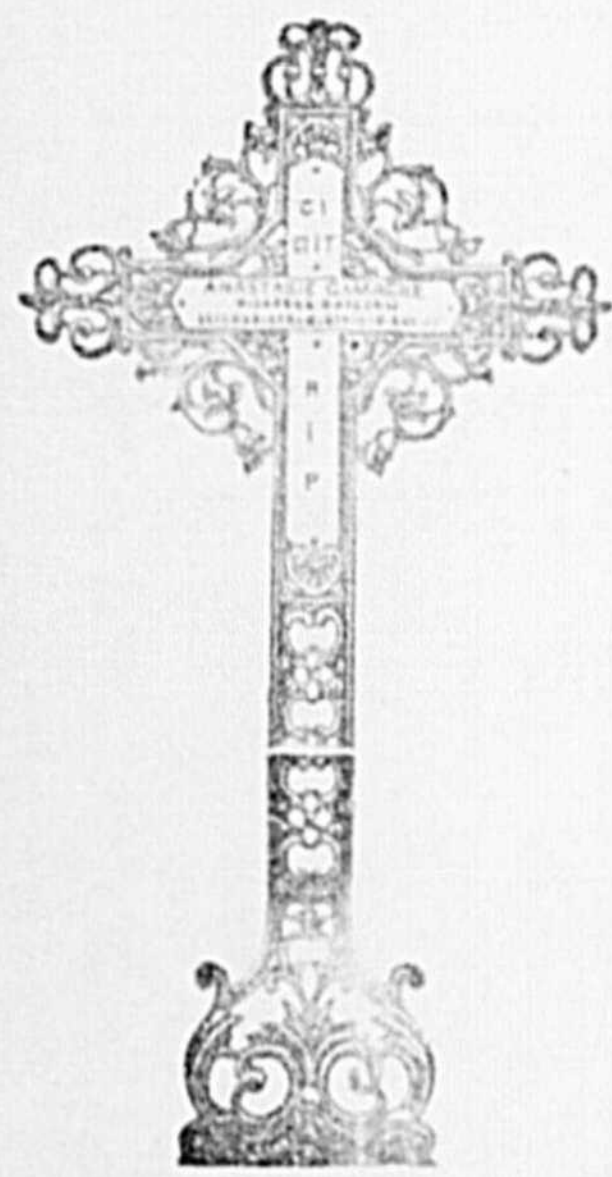
LA SECURITE DES ROUTES

La Ligue de Sécurité vient de décider de distribuer 25,000 réflecteurs parmi les propriétaires de voitures à traction animale, à la campagne. On remplace un peu par là la loi Caron, qui devait obliger chacun à éclairer son véhicule la nuit. On ne pare pas aux dangers de la route, loin de là, mais on y remédie dans une certaine mesure, et, surtout, on fait l'éducation des gens.

La Ligue veut en même temps faciliter la pratique de la prudence, chez les chauffeurs en faisant appel à leur propre intérêt. Elle a obtenu une diminution du prix des assurances pour ceux qui, durant toute la saison, n'auront causé aucun accident d'automobile. La somme à déduire leur sera remise après preuve de bonne conduite.

Rendez Hommages a vos chers Disparus

Sans déboursier un fort montant



Pour une somme très minime
Vous pouvez vous procurer
UNE JOLIE CROIX
MONUMENTALE
Nous avons différents modèles
Accorderons un escompte
Aux Communautés Religieuses

Nous manufacturons en plus :
"Moteurs à gazoline"
Epardeurs d'engrais
et autres Machineries
Pour la Ferme et l'Industrie
Réparations générales
Soudures Autogène
— o —
SPECIALITE :
Clôtures métalliques
Travaux en fer forgé

Brûleurs "FESS" à l'huile

Pour vos Doublures et Grilles de foyer de poêle, venez nous voir, vous économiserez ; nous avons PATRONS pour plus de 50 sortes.

La Fonderie 'UNIVERSEL' Enregistrée

Ingenieurs-Mécaniciens

VICTORIAVILLE, P. Q.

282 rue Notre-Dame

Tél. 282.

Consultez "Mlle Dow"



Quelle est la plus forte somme gagnée sur une piste canadienne? (course de chevaux). F.H.

La course entre Man O'War et Sir Barton à la piste Kenilworth à Windsor, Ontario, le 12 octobre, 1920, établit un record pour le Canada. Le montant en jeu était de quatre-vingt mille dollars (\$80,000.00).

"Mlle Dow"

en collaboration avec une des plus grandes autorités sportives au Canada.

Bière
Dow
Old Stock

DOW RÉPOND À LA QUESTION DE LA SOIF

NOUVELLES DE VICTORIAVILLE

—Mlle Germaine Constant, de Princeville, était en visite chez ses cousines, Mlles Talbot, ces jours derniers.

—Nous avons écouté avec charme le beau discours du révérend Père Paré, Jésuite, ancien directeur de cette institution à Montréal, et directeur général de l'A. C. J. C. Le rév. Père nous a démontré l'influence de la jeunesse sur l'avenir d'un pays. Il cite Mussolini qui a voulu s'emparer de la jeunesse aussitôt après son ascension au pouvoir. Cette A. C. J. C. a des ramifications un peu partout dans le pays, et nul doute qu'avant longtemps elle aura une branche à Victoriaville.

—Il nous fait plaisir d'apprendre que M. George Cantin, qui a été retenu chez lui, par la maladie, la semaine dernière, a pu retourner à ses affaires lundi.

—Mlle Mayd Astell, de la Maison Paradis et Fils, a passé plusieurs jours à Montréal.

—Il ne manque pas de vagabonds depuis plusieurs mois. Il faut se défier de ces chômeurs, ou soi-disant chômeurs, qui sous des apparences de saints en prière, sont prêts à vous piller, même à vous tuer, s'ils en ont la chance. On ne peut trop exercer de surveillance sur ces gens. Il en est même qui vont à l'église et qui récitent des chapelets. Juste l'endroit où ils ne devraient pas être admis. On sait ce qui arrive ailleurs. Montréal est visité tristement depuis quelques mois, et on se demande ce qui pourra arriver dans les campagnes.

—Nous aimerions voir moins de lumières brûlant quand il n'y a personne, soit dans les églises, soit dans les chapelles, soit même dans les maisons. Tout arrive. Un coup de vent, un coup de coudre ou autrement, que voulez-vous, c'est l'imprévu dont il faut se défier. Dans les campagnes on place généralement des gens hors d'usage comme hedeaux. Il y a aussi la question de l'assurance, qui devrait être contrôlée et que les paroissiens de chaque paroisse ont droit de connaître. On sait que certaines gens ont la manie de faire de l'économie en mesquinant sur les assurances.

Certaines paroisses non loin de Victoriaville, presque ruinée déjà, a été victime. Il n'y a aucune raison pour ne pas protéger ses biens le mieux possible, jusqu'à la limite et d'après des évaluations faites par des experts.

Ce qui est important aussi, ce n'est pas tant de faire plaisir à tel agent, mais de connaître le fond et le tréfond de la valeur des assurances qui sont sensées protéger vos biens. Les juges sont les livres bleus du gouvernement, les autorités qui s'occupent de ces compagnies.

—M. et Mme Raoul Goulet ont le plaisir de faire part de la naissance de leur fille, le 24 février, et baptisée sous les prénoms de Marie-Gisèle-Pierrette, et tenue sur les fonts baptismaux par M. Maurice Salter, parent, et Rose Aimée Amyot. La porteuze, Dame Joseph Goulet, grand-mère de l'enfant.

—M. Armand Bourbeau, qui a été assez sérieusement malade, est revenu à ses occupations.

—M. L. C. Vallière, bijoutier, a aussi été malade la semaine dernière et peut vaquer à ses occupations.

—Nos pauvres n'auront pas à se plaindre des soins reçus au cours de l'hiver. Mmes Geo. Cantin et Ach. Pelletier, qui avaient charge de la surveillance et de la distribution des articles de charité, aidées par des dames et demoiselles, se sont acquittées avec succès, et nous les en félicitons, de cette belle œuvre de tout premier plan.

—Mme Poirier, de la Maison J. E. Roberge, est revenue de Québec et Montréal, la semaine dernière.

—Nous apprenons avec plaisir que M. Amédée Tardif, qui a subi une très sérieuse maladie, et qui a été retenu chez lui depuis au-delà d'un mois, pourra vaquer à la surveillance de notre école St-David, prochainement. Il a été avantageusement représenté à cette charge par son fils.

—Notre conseil a fait une belle œuvre cet hiver en organisant des chantiers municipaux, pour la

coupe de bois achetée à quelques endroits des alentours. Il a été coupé plus de mille cordes de bois, dont une bonne partie a été vendue. Il nous fait plaisir aussi d'apprendre que la ville sort de cette entreprise avec un léger surplus. C'est très beau et un succès sous double rapport. Les secours directs n'ont pas eu leur raison d'être, et ça été une économie importante.

—Il se vend du sirop, de la tige, du sucre mou. Les cultivateurs nous disent que ça ne vaut pas la peine de mêler la cassonade vu qu'elle coûte presque aussi cher qu'elle sucre d'érable. Ce qui fera le crédit de nos produits de l'érable ce sera la meilleure qualité, un produit pur et non mélangé. On se demandait pourquoi le sirop et le sucre se vendait si bon marché à un moment. C'est que des sucriers, nous disait un acheteur, mélangent trop d'ingrédients dans leur sucre et le sirop.

—L'heure avancée commence samedi, le 29 avril courant, à minuit. Ayez soin d'avancer l'aiguille d'une heure, et vous serez en bonne compagnie. Chaque soir vous vous coucherez à onze heures croyant vous coucher à minuit et ce sera une heure d'économie de lumière. Le matin, au lever, le grand soleil du bon Dieu a déjà fait une longue randonnée à six heures, soit sept heures de l'heure avancée, et on ne s'en aperçoit guère. Puis, le soir, cela vous donne une heure de soleil de plus, le moyen de faire de beaux jardins, de faire de belles marches, des promenades. On nous disait que les cultivateurs pourraient en souffrir pour leurs achats à la ville. Un cultivateur nous a dit: Il n'y aura qu'à y penser. Anciennement, quand les magasins fermaient aussi tard que le dernier veuille ou le dernier buveur, les commis, les propriétaires étaient victimes de ces retardataires. Qui se plaint de la fermeture à bonne heure aujourd'hui?

—La crise s'apaise, et nul doute que nous verrons la reprise des affaires avant longtemps, tranquillement d'abord, mais régulièrement. La maladie a été forte par tout l'univers. Pas d'alarme, il se produit des crises différentes, plus ou moins longues, après des abondances trop considérables, des abus de crédit, l'inflation des valeurs, et les prix trop élevés. Il n'y a pas d'autres aventures que celles-là. Depuis trois cents ans que nous avons des crises en Amérique, en Angleterre, en France, toujours les mêmes causes: excès en tout. Nous donnerons l'histoire des crises, de leurs causes, de leurs effets, prochainement. C'est assez intéressant de savoir que la présente crise ressemble aux autres.

—Le plus gros navire aérien, le Akron américain, a sombré, mardi, dans la mer, brûlé, détruit par le tonnerre, etc. Grosse leçon pour nos voisins, qui avaient construit ce monstre, espèce d'éléphant blanc, au coût de plus de cinq millions. Petit train va loin.

—Les rumeurs qui ont couru ces jours derniers nous ont mis dans l'épouvante. Prudence, surveillance constante, arrestation de tous les suspects, ne rien épargner pour sauver nos plus chères institutions.

—Pour vos assurances de toutes sortes, feu, automobiles, etc. adressez-vous à M. Auguste Bourbeau.

—Le service anniversaire de feu l'abbé Frigault, chapelain des Frères, a eu lieu mardi, à la chapelle du Collège.

—Avez-vous des papiers de familles? Conservez-les. Le code civil nous parle des papiers de familles, et nous croyons que rien ne devrait être jeté au panier, ni déchiré, les lettres, documents, les journaux qui dérivent certains événements qui concernent la famille. On ne sait jamais ce à quoi peut nous servir le moindre

petit bout de papier, des reçus, des contrats, lettres. Ayez une boîte et placez tous ces papiers en ordre, par ordre de date.

—Nous disions que le poisson contient des vitamines, des protéines. De fait il en contient souvent plus que la viande. A part cela, pour les poissons gras, ou huileux, ils sont aussi intéressants à manger que les foies de morue, et produisent le meilleur effet sur les enfants, sur les adultes, car cette huile renferme de l'iode, principe éminemment actif, et les enfants qui en mangeraient beaucoup, de ces poissons huileux, pourraient bien être exemptés de la paralysie infantile. Mangez du poisson. Surtout demandez des poissons de notre province. Nous en dirons un mot.

—Saviez-vous que l'eau fournie à nos villes par gravitation est une source considérable d'économie. Nous avons de belles montagnes, renfermant des trésors inouïs et incalculables de belle eau, que nous pourrions attendre avec l'aide d'ingénieurs, et au moyen de syphonage, de réservoirs, nous pourrions alimenter des villages, des villes. En Angleterre combien de villes reçoivent leur eau des montagnes, qui sont aménagées de façon à fournir toute l'eau nécessaire et même plus.

Nous connaissons une ville américaine qui, il y a 50 ans environ, puisait son eau par syphonage l'autre côté d'une montagne placée dans le flanc de cette montagne. Ça ne coûtait rien pour le pompage, l'eau arrivait par gravitation au lieu des moyens mécaniques. Il est toujours bon de faire des recherches.

Un ingénieur civil intéressant nous disait en 1907: je ne comprends pas pourquoi votre conseil ou les conseils environnants ne font pas de recherches dans ces montagnes. Il y a des quantités d'eau inépuisables, et ils pourraient trouver l'eau, soit par syphonage, soit par puits artésiens, soit par des réservoirs spécialement aménagés. Une ville peut faire des études tout comme les compagnies qui consacrent des montants pour trouver des moyens propres à perfectionner leur production et à abaisser le coût de la production.

—La semaine dernière on nous faisait dire que la ville avait acquis le droit de propriété d'un morceau de terrain par deux ans, tandis que c'est par dix ans, qu'on aurait dû imprimer.

—Un ami de l'ouest nous écrit: J'ai de la viande en quantité, quatre-vingts poules, du poisson à en vendre, du lait en abondance, mais on se croit bien malheureux parce que nous ne pouvons pas rouler autant de piastres qu'il y a cinq ans. Dans tous les cas, c'est encore encourageant de ne pas souffrir de la faim.

—Notre conseil a fait l'engagement de ses officiers, de ses employés, lundi dernier, à la séance régulière du mois. Pas de changement quant au personnel.

—A l'école St-David la chambre de la fourniture de chauffage est à l'épreuve du feu. On se demande si celle de notre église l'est aussi bien, aussi celle de l'Académie. C'est un gros point d'interrogation pour sauver nos plus chères institutions.

—Notre conseil fait faire des travaux dans les rues, fait enlever la glace, la neige. Autant d'ouvrage pour nos journaliers.

—M. Gariépy, avocat, des Trois-Rivières, était de passage, dimanche dernier.

—M. et Mme Millet, des Trois-Rivières, étaient en visite chez leur oncle, M. J. U. Turcotte, récemment.

—M. F. Edouard Alain, surintendant de notre Victoriaville Furniture a fait une belle conférence sur son voyage à la Havane, province de l'île de Cuba, l'an dernier. Cette conférence a été faite à la salle des Chevaliers, mardi soir, avec projections, qui ont montré aux spectateurs charmés, les beautés de ces pays. M. Alain a fait voir des vues de la ville de Havane, qui fait partie de la province de Havane, principal port de cette perle des Antilles. On y voyait le fort Morro, les rues de la ville, les habitudes des indigènes, les cha-

teaux des principaux habitants de la Havane.

On sait que l'île de Cuba a été visitée la première fois par Christophe Colomb, à son premier voyage aux Indes Occidentales, après avoir abordé à l'île San Salvador, qui se trouve au nord de l'île de Cuba. Christophe Colomb fut charmé de la richesse de cette nature vierge, et de la fécondité du sol. On sait que l'île de Cuba tomba sous le protectorat des Etats-Unis, après la guerre hispano-américaine, de 1898 à 1900; que les américains firent de grandes dépenses pour des routes de ceintures, transversales et aussi dans le sens de la longueur de la partie Est de l'île.

Ces terres qui abritaient des races nègres, pauvres, et où régnait à l'état permanent des divisions et guerres intestines, devinrent un vrai paradis et le chant de la paix et du bonheur, la richesse, remplace ce état de choses. Auparavant il n'y avait que des vaisseaux caboteurs qui faisaient le commerce de la partie Est de l'île, et c'est à peine s'il y avait une tranche de dix milles à l'intérieur de l'île cultivée. Aujourd'hui les terres de l'intérieur se sont développées, on y rencontre des terres d'une richesse inouïe, et le gouvernement de l'ordre existe partout, grâce à ce protectorat heureux de la république américaine. La Havane prospère avant la guerre.

Vers 1905 Sir Van Horne, l'ancien président du Pacifique Canadien, y alla établir un réseau de chemin de fer électrique, qui a fait des progrès immenses depuis, et établit en permanence la prospérité de cette partie ouest de l'île de Cuba. On sait que les Indes Occidentales firent leur nom, du fait que Christophe Colomb, parti pour la découverte des Indes Orientales, s'était arrêté, dans cette partie du Nouveau Monde, donna ce nom des Indes à ce qu'il croyait réellement être les Indes Orientales. Tout comme le nom de Chine, près de Montréal, tire son nom d'une erreur du genre.

La Floride se trouve au sud des Etats-Unis, et Cuba se trouve au sud-est de la Floride. On remarque parmi les îles des Indes Occidentales, Les Bahamas, les petites îles intérieures, Cuba, Haïti, St-Thomas, La Dominique, la Martinique, les îles Barbades, Trinidad, des Ste-Kit, La Jamaïque, et combien d'autres moins connues. Ces îles intérieures, Cuba, Haïti, St-Riches en essences forestières, en végétations, légumes, fleurs, fruits, des plus riches. Il y a les liqueurs les plus délicieuses, enfin tous les avantages d'une nature luxuriante. Merci à M. le conférencier.

—M. Léopold Descoteaux s'occupe de la Ligue de la Sécurité publique, et fait une belle propagande pour l'éducation des ouvriers, des chefs d'industries. En visitant nos industries, on remarque une amélioration considérable dans la protection de l'ouvrier qui, lui-même s'est formé une éducation qui lui fait prévoir et prévenir les accidents.

—On se demande si jamais notre cours d'eau, la rivière Nicolet, sera utilisé. Il doit y avoir des possibilités de produire avec ce pouvoir. A la tête de la rivière, il y a le lac Nicolet, et à un mille plus haut le lac aux Canards, qui peut facilement être relié au lac Nicolet, ce qui donnerait un pouvoir important d'eau qu'utiliserait un barrage établi à la place de l'ancienne écluse démolie. C'est un sujet comme un autre, et très réalisable, nous disait un ingénieur, il y a quelques années.

—MM. Henri Levasseur, entrepreneur, Philippe Marchand, avocat, sont allés à Québec, par affaires, cette semaine.

—Notre industrie de supports emploie un certain nombre d'ouvriers, et un des officiers nous dit qu'il y a progrès, pas très rapides, mais qui indique que les affaires semblent remuer. Toutes ces industries sont connexes des grandes industries de confection, des marchands d'habits, et on peut voir par ce genre d'industrie comment se dirige la fabrication, le commerce.

—On se demande si l'ouverture de la rue Octave se fera avant longtemps. La rue Octave se

rend jusqu'à la rue Perrault, actuellement.

—On se demande comment il se fait que les gens du cinquième rang n'ont jamais essayé d'avoir un pont sur la rivière Nicolet, en arrière de la fabrique de beurre et fromagerie Boucher, au lieu de dépenser environ \$1,000.00 pour se rendre au pont Legendre. Sans compter qu'ils n'auraient pas eu l'entretien spécial du chemin Victoriaville à la fabrique Boucher. Franchement il doit y avoir eu de la cabale de la part de quelques intéressés. Il ne manque pas d'endroits avantageux pour la construction d'un pont près du 5ème rang.

—M. l'inspecteur Albert Morissette fait la visite de nos écoles cette semaine.

—M. Edouard Croteau, qui a passé plusieurs mois à l'hôpital, est retourné chez lui, rue St-Jean-Baptiste. Nous espérons que le beau soleil du printemps le fera revivre, le remettra dans le bon chemin de la santé. M. Croteau était autrefois bijoutier, et a vendu son atelier, son stock, à M. L. C. Vallière.

—Notre compagnie de téléphone paie \$200.00 annuellement à la compagnie Bell pour souder notre ligne à la ligne Bell. Pourquoi payer ce montant de deux cents piastres, quand Plessisville Princeville, Warwick, ne paient rien, et ont le même service? La compagnie Bell donna pour raison que nous étions une ligne rivale, et qu'à ce titre elle avait droit à un dédommagement. Actuellement, les rôles sont renversés, et si rivalité il y a c'est la Bell qui joue ce rôle. Toutefois, on nous apprend qu'il est question de s'adresser à la Commission des Chemins de fer pour faire disparaître cette charge onéreuse; il est facile de démontrer à la Commission des Chemins de Fer que notre ligne est une source considérable de revenus par la nombreuse distribution des messages que lui donnent nos abonnés, grâce à la facilité de communiquer directement avec les grands centres et les endroits où va le Bell.

—Notre station de pompe a coûté \$460.67 l'an dernier. Nous aurons d'autres détails à fournir prochainement pour démontrer l'efficacité de notre organisation. Il est un fait certain, ayant en les quantités d'eau pompées les deux dernières années notre quotient est certainement très bas, même si bas que nous avions peine à la croire.

—Mlle Elise Thibodeau, de Montréal, est chez M. et Mme Camille Duguay. Il nous fait plaisir d'apprendre que notre ami, M. Camille Duguay, va faire son apparition dans nos rues, pour la première fois, depuis l'automne dernier, après de dures épreuves de maladie, opérations. C'est ça le renouveau du printemps, et le chant de nos cervains qui se fera un chemin harmonieux dans nos populations.

—M. et Mme Onésime Dumas, de la route St-Norbert, étaient de passage, mercredi. M. Alphonse Dumas était de passage, samedi.

—Avez-vous vu le nouveau et superbe Ford? Allez donc au garage Baril et Frère. C'est le chef-d'œuvre de 1933.

—Votre automobile est-elle assurée? Votre camion est-il assuré. Prenez garde. Vous partirez à l'aise le matin et ruiné le soir. Rien qu'un accident à une jambe d'un enfant de 13 ans a coûté \$11,300.00. Adressez-vous chez M. Auguste Bourbeau, 186, rue Notre-Dame.

—Le public est anxieux de voir des gardes faire la surveillance de notre beau temple. Rarement nous n'avons vu autant de crainte, de défiance. C'est le temps de mettre tout en meilleur état de préservation possible.

—M. Lazard, général du district pour la Metropolitan Life, de St-Hyacinthe, était de passage, cette semaine, en visite d'inspection.

—Nous apprenons avec chagrin le décès subit de M. St-Onge, beau-frère de M. Henri Baril. Les funérailles ont lieu ce matin à Arthabaska.

—M. William Paradis, avocat, de Montréal, était de passage chez

A VENDRE

BELLE TERRE

A 4 Milles de Victoriaville

40 Arpents en Bois.—5 Arpents de Largeur.
Bien bâtie.—Sur la Route St-Albert.

S'adresser à AUGUSTE BOURBEAU
VICTORIAVILLE, P. Q.

M. J. W. Paradis, la semaine dernière.

—M. Payne, gérant local pour la Metropolitan Life, est allé à Saint-Hyacinthe, la semaine dernière.

—Nous nous étions toujours que les compagnies d'assurances exigent des gardiens de nuit pour des industries, le moins 50 à 75 pour cent moins évaluées que nos églises, et que ces dernières restent sans surveillance toute la nuit. Pourquoi ne pas avoir un système d'arrosage automatique, sprinkler system, comme dans nos industries? Les taux d'assurance seraient baissés de beaucoup, et dans quelques années ces arrosages automatiques seraient payés.

Nous croyons que c'est d'urgence, et notre fabrique n'a pas raison, vu ses moyens, de retarder de mettre notre population en sécurité contre les effets sinistres et désastreux d'une conflagration. Imaginez la détresse, la taxe sur les propriétés, ruineuse, si nous avions à reconstruire un autre temple comme le nôtre qui fait l'admiration et le bonheur de notre population. Les moyens modernes nous donnent les avantages de conserver ce que nous avons, et quand nous le pouvons pourquoi ne pas s'en servir. C'est une remarque que nous faisons un de nos meilleurs amis, industriel distingué, et nous croyons que nos finances de la fabrique n'auront pas de fatigue à supporter le coût de cette installation, dans la cave, les soubassements, l'église, les dessus de la voûte, partout où le feu peut avoir prise. En attendant qu'on établisse une surveillance étroite; qu'on ne ménage rien pour diminuer notre sécurité et notre sûreté.

—Dans nos écoles, dans nos industries, dans notre église, on devrait établir un enseignement pour se mettre en sûreté au cas d'un incendie. Quand il y a 1500, 2000 personnes dans une église, des centaines dans une école, convent ou collège, si on n'a pas connu les exercices ou les conseils souvent répétés, ce qui arrive ce sont les morts de l'école de la partie Est de la rue St-Catherine ou du théâtre de cette même rue, à Montréal.

Vaut mieux prévenir que de subir. Dans nos écoles il devrait y avoir des exercices plusieurs fois le mois, et il s'établirait une mentalité, un entraînement, propres à détourner tout danger de se bousculer et de se tuer. A l'école, à l'église, en temps normal, on sort en quelques minutes et personne n'en souffre. Le capital humain vaut bien qu'on se donne toute la fatigue possible pour le protéger.

—Il nous est agréable de dire que notre Commission Scolaire a rencontré ses débentures, ses coups, ses salaires, et autres obligations le premier avril, grâce à la coopération bienveillante des contribuables qui ont payé durant le mois. Nous dirons donc: au mois prochain, alors qu'il y aura d'autres obligations intéressantes et considérables.

—Pour les faillites, arrangements entre créanciers et débiteurs, adressez-vous à M. Auguste Bourbeau, B.A., B.C.L., syndie officiel.

—Il y aura une vente intéressante de machines à coudre, tables de ces machines, machines à boutons, à taquet, machines à boutons, machines à couteaux, tables, moteur électrique, machine à coudre ordinaire, chaises, tout une organisation pour fabriquer les habits. S'adresser à M. Auguste Bourbeau, syndie, 186, rue Notre-Dame.

—Avec un sprinkler, arrosoir

ordinaire, il y a 75 chances que la bâtisse ne brûlera pas. Outre cela, les taxes sont réduits au minimum. Jadis, la Victoriaville Furniture payait 5, 5.50 et 6 pour cent et cela difficilement, et aujourd'hui c'est 70 cents. Le sprinkler se paie lui-même en quelques années.

Mutations de propriétés et actes divers enregistrés au bureau d'enregistrement du Comté d'Arthabaska

du 31 mars au 6 avril 1933

Echange, J. Léopold Béliveau et Arthur Hébert, P. 454-37 et P. 454-38 Ste-Victoire.

Vente Albert Côté à Joseph Sirois, 400-38 Ste-Victoire.

Vente Joseph Côté à Emmanuel Côté, P. S. O. 269 Ste-Victoire.

Dation en paiement, Willie LeFebvre à Victor Rheault, 236, Ste-Victoire.

EXAMEN DE LA VUE LUNETTERIE

R. D. OUELLETTE, O.O.D.,
SPECIALISTE
Opticien Optométriste

Vientra à son bureau de Victoriaville tous les 1er et 3e VENDREDIS de chaque mois pour l'examen de la Vue et la réparation de toutes sortes de Lunettes.

Bienvenue à tous
240 rue Notre-Dame,
Victoriaville, P. Q.

LA LOI DE FAILLITES

SOUMISSIONS DEMANDEES

Des soumissions sont demandées pour la vente des objets ci-dessous mentionnés, pour le plus tard, le 15 avril courant. On ne s'engage à accepter ni la plus haute ni la plus basse.

LISTE

1 machine à couper bords d'habits	\$100.00
2 machines à coudre à \$75.00	225.00
2 machines à coudre à \$90.00	180.00
1 machine à taquer	100.00
1 machine à boutonnières	150.00
1 machine à boutons	15.00
1 machine à couteaux	25.00
1 machine à coudre (ordinaire)	25.00
8 tables pour machines à \$30.00	240.00
1 moteur	90.00
Supports en bois et en broche	10.00
1 table	5.00
9 chaises à \$1.00	9.00
Total	\$1151.00

Conditions: argent comptant.
S'adresser au syndie soumission.

AUGUSTE BOURBEAU, B.A., B.C.L.
Gardien,
Victoriaville, P. Q.

COUR DU MAGISTRAT

Canada,
Province de Québec,
District d'Arthabaska,
No. 779

Wilson Beattie, commerçant, du village d'Inverness.

Ve
Demandeur,
Dame Yvonne Gagnon, épouse judiciairement séparée de corps et de biens de Albain Samson, autrefois domiciliée au village de Inverness et aujourd'hui à Manchester, New-Hampshire, l'un des Etats-Unis d'Amérique.

Défenderesse,
Il est ordonné à la défenderesse de comparaître dans le mois.

Arthabaska, 30 mars 1933.

MARCEAU & PICHÉ,
P. C. S.

LOUIS HOUDÉ,
Avl. du Demandeur.

PERDU

Un sac de velours contenant 4 rasoirs, pierre, 1 "clippeur", 1 paire ciseaux, 1 peigne, 1 sablier, un casque en velours, une pierre à raser, une brosse, a été perdu à partir de chez M. Charles Boutet jusque chez M. Dominique Allard. Prière à la personne qui l'aurait trouvé de le rapporter chez M. Charles Boutet, R. R. No. 2 Victoriaville.

ERNEST COUTURE,
Princeville.

Nous recevons aujourd'hui, à La Librairie de "L'Union" un bel assortiment de Tapisserie de toutes les qualités et de tous les prix. Nous prions nos clients de venir nous voir avant d'acheter ailleurs. Bon marché.

Dr Edgar Larouche, B.A. DENTISTE-Victoriaville

Voisin de la Banque Canadienne Nationale
TRAVAUX DENTAIRES FAITS AVEC :

Soins minutieux

Matériel de Choix

Prix très modérés

Bureau ouvert jusqu'à 9 heures du soir

Un mélange de distinction THÉ VERT "SALADA"

"Frais des plantations"

6217

M. PERRAULT ET NOS RICHESSES MINIÈRES

(Suite de la 1ère page)

note avec satisfaction que l'élevage des chevaux a repus de l'envergure et qu'il ne sera plus bientôt nécessaire d'importer de l'ouest les chevaux dont la province a besoin.

Le député de Compton dit qu'il faut réduire le coût de production du bœuf. Il rappelle que des expériences ont été faites à ce sujet dans le comté de Compton cet hiver et que les résultats ont été très favorables.

M. Duffy.—"Il est clair que le gouvernement travaille sans cesse à inculquer dans l'esprit des citoyens de cette province la nécessité de produire chez nous ce que nous consommons et il n'y a pas de raison d'acheter dans l'ouest le grain que l'on donne en nourriture aux animaux. On devrait aussi cesser d'acheter du bœuf de l'ouest et si l'on comprenait ce principe élémentaire cela aiderait considérablement au règlement de la plus grande partie de nos difficultés."

Le député de Compton proclame que la province apprécie l'intérêt que porte le gouvernement à tous les problèmes agricoles en cette province. Malgré la crise, le budget de l'Agriculture n'a pas été sensiblement réduit. Le député de Compton remercie le ministre de l'Agriculture de la distribution gratuite de grains de semence aux cultivateurs.

M. Duffy.—"En terminant je fais le vœu que l'hon. ministre de l'Agriculture puisse continuer sa politique cette année."

M. Charles-A. Paquet (Montmagny)—"M. l'Orateur, j'ai l'honneur de proposer l'ajournement du débat."

Adopté.

L'hon. M. T.-D. Bouchard.—"Loi suspendant l'exigibilité de certaines créances hypothécaires et autres."

L'hon. M. Godbout.—"Il s'agit de permettre la prolongation du délai de certaines dettes hypothécaires. Pour cela le débiteur devra avoir payé ses intérêts et ses taxes et établir devant un juge qu'il est dans l'impossibilité de payer et que son créancier n'a pas un besoin pressant d'argent."

M. Duplessis.—"Le projet a pour but d'accorder un moratoire limité. J'ai devant moi un projet identique présenté à la Législature de Toronto. En regard du projet on met l'explication des changements proposés à la loi. On devrait suivre cette manière d'agir ici. Le projet de loi de l'Ontario accorde aussi un moratoire sur les intérêts."

L'hon. M. Taschereau.—"Si la Chambre veut en adopter le principe nous allons référer le projet au comité des bills publics où des intéressés pourront se faire entendre. Je dois dire que nous avons hésité à présenter cette loi. Pendant la guerre la plupart des pays ont eu recours au moratoire. Seule dans le Dominion la province de Québec a maintenu son crédit. Aujourd'hui la crise est terrible. Il nous faut faire quelque chose. Nous avons pensé d'abord à accorder la suspension des créances aux campagnes seulement. Nous avons étendu la loi aux villes. Les débiteurs qui auront des dettes hypothécaires dont le capital deviendra dû pourront obtenir un délai. Celui-ci ne devra pas dépasser le 1er mai 1934. Il en sera de même pour les créanciers. Nous avons pris cette décision. Nous résumons-nous arrêtés à la meilleure formule ? En tous cas nous demandons à tous les députés de collaborer avec nous. Ce n'est pas une question de parti. Il est nécessaire de venir en aide à nos gens qui portent des créances hypothécaires. Je fais appel à la bonne volonté de nos députés et à notre population."

L'HON. M. LAPOINTE DECRIE LA GRANDE DETRESSE DU CANADA

L'ancien ministre de la Justice dans le cabinet King, dénonce le gouvernement Bennett impuissant en face de la crise économique, l'accuse d'avoir augmenté de \$455,000,000 la dette du pays, et déclare que le Canada ne reverra de beaux jours que sous la future administration libérale.—Le chef libéral est acclamé et sa parole est entendue dans les foyers du district par l'entremise de la radio

Le discours prononcé jeudi, le 27 mars, par l'honorable Ernest Lapointe à l'inauguration des déjeuners-causeries du club Lapointe, a été tout à la fois un gage d'optimisme et une certitude de victoire quand sonnera l'appel aux urnes, pour les libéraux qui se pressaient dans la salle de l'hôtel Victoria pour entendre et applaudir l'ancien ministre de la Justice.

L'honorable M. Lapointe a peint la situation politique fédérale actuelle, a démontré que les conservateurs sont seuls responsables du marasme dans lequel sombrent chaque jour de plus en plus les affaires canadiennes, et rappelé que la seule promesse que les bleus pourront remplir sera celle de périr à la tâche, comme l'a dit leur chef, M. Bennett, en 1930. Toutes les autres ont été violées: le chômage augmente, la dette augmente à vue d'œil—elle s'est augmentée de \$455,000,000 en trois ans alors qu'on l'avait diminuée de \$255,000,000 sous le régime libéral—les exportations canadiennes ne sont plus que l'ombre de ce qu'elles étaient sous l'administration King. Il n'y a plus d'argent dans le trésor et cependant le gouvernement trouve moyen de prêter de l'argent aux provinces de l'Ouest et à la Cie du Pacifique Canadien, qui ne paie pas d'intérêt et remboursera quand elle paiera des dividendes à ses actionnaires.

Le discours de l'honorable M. Lapointe fut aradié par le poste CHRC. Présenté par M. Siméon Barma, président du club Lapointe, l'ancien ministre de la Justice fut remercié par M. Oscar Drouin, M.P.P., député de Québec-Est au parlement provincial ainsi que par l'honorable Lucien Cannon, C. R., ancien Solliciteur général du Canada, et par M. C.-J. Power, M. P., qui soulèveront les applaudissements de l'assistance par quelques mots d'esprit.

C'est un grand honneur pour moi d'inaugurer cette série de déjeuners-causeries du club Lapointe, qui m'a fait l'honneur de me choisir comme patron. Je suis fier du club Lapointe, foyer du libéralisme et organisme de combat, quand vient la lutte électorale" dit l'hon. M. Lapointe.

L'orateur dit qu'il va parler de façon très sincère de la situation politique actuelle au Canada. La démocratie est à l'épreuve, il y a dans notre édifice national des fissures qui font craindre pour sa solidité et, malheureusement, le gouvernement semble impuissant. Il lui manque une chose essentielle, la confiance du public.

Le parlement non plus n'a pas la confiance du pays, composé qu'il est, en grande majorité, de députés qui ne représentent plus le sentiment de leurs comités mais une déception. Les uns ont été élus pour faire disparaître le chômage, les autres pour faire monter le prix du beurre; le chômage a augmenté dans des proportions effarantes et le prix du beurre a continué de baisser.

"Notre système économique est malade, dit l'hon. M. Lapointe, mais, fort heureusement les organes sont encore sains, et il ne manque qu'un changement de régime

au pays pour qu'il reprenne sa belle santé d'autrefois."

Parlant des finances fédérales, le conférencier rappelle les déclarations de M. Bennett en 1930. Dès son arrivée au pouvoir il devait balancer le budget mais il s'est trompé comme ministre des finances et son déficit fut de 81 millions la première année. Rhodes lui succède, on fait les mêmes promesses, on impose de nouvelles taxes pour balancer le budget, et Rhodes, marchant sur les traces de Bennett est obligé d'annoncer un déficit de \$102,780,000, ce qui, ajouté au déficit des C.N.R., donne une différence de \$156,000,000 entre les recettes et les dépenses. En trois ans, les bleus nous ont accumulés des déficits pour \$422,000,000 et notre dette fondée s'est accrue de \$455,000,000. Sous l'administration King, la dette du Canada avait été diminuée de \$225,000,000; les bleus ont effacé cela et ajouté au-delà de \$200 millions sur la dette. Pourquoi cette différence ? C'est parce que les libéraux dépensaient selon leurs moyens et quand nous avons cédé le gouvernement à M. Bennett les coffres fédéraux contenaient un surplus de \$45,000,000.

Je comprends que les revenus ont diminué mais les dépenses auraient dû diminuer. Non, on les augmente. En 1929, avant la crise, les dépenses étaient de \$380,000,000; en 1933, alors que tout va de pis en pis, que la crise s'aggrave, nos dépenses sont de \$417,000,000.

"On n'a pas d'argent pour rentrer les affaires du pays, dit l'hon. M. Lapointe et, cependant, on en a pour prêter à l'ouest, pour prêter au Pacifique Canadien, pour garantir les récoltes de l'ouest et pour payer des primes spéciales sur le blé."

Et si on ajoute ces garanties à la dette nationale nous arrivons aux chiffres de 3 billions. Le conférencier fait l'éloge de M. Chas.-G. Power, député de Québec-Sud, qui a découvert que le gouvernement fédéral avançait de l'argent à la Saskatchewan pour financer ses affaires ordinaires, payer ses salaires et ses intérêts. "Cela équivaut à soutenir le gouvernement Anderson, dit l'honorable M. Lapointe, avec l'argent de la province de Québec. Je vous demande si ce n'est pas d'une ironie un peu trop sardonique ? La même chose pour les prêts au C.P.R. qui ne paie pas d'intérêt et emploie cet argent au maintien de ses usines à Montréal. Les usines du C.P.R. ferment à Québec et le conférencier se demande si les Québécois n'auraient pas les mêmes droits que les montrealais aux faveurs gouvernementales.

Le conférencier dit que M. Bennett a des pouvoirs dictatoriaux et qu'il les emploie à la façon d'Hitler en Allemagne. M. Lapointe espère tout de même que le premier ministre canadien ne changera pas notre drapeau.

Revenant aux finances du pays,



M. Lapointe dit que devant la situation alarmante, le gouvernement a promis de réduire les dépenses et d'augmenter les taxes. Malheureusement, il n'a aucun plan bien défini et l'on s'est contenté d'annoncer que l'on allait appliquer une réduction générale de 10 pour cent.

"En Russie, ajoute l'honorable M. Lapointe, les paysans qui sont aux prises avec les loups, jettent parfois un des membres de la famille aux voraces carnivores pour sauver les autres membres; si les loups reviennent à la charge, on jette encore celui que le sort désigne. L'an dernier le gouvernement fédéral a jeté les employés civils aux loups, cette année ce sont les soldats que l'on veut laisser sur la route en leur enlevant leurs pensions, et j'espère que l'an prochain ce sera le tour des ministres bleus (rires).

M. Lapointe condamne la canalisation du St-Laurent. "C'aurait été un crime de commencer cette entreprise dans l'état où sont les finances publiques", dit-il, et il continue en faisant un parallèle entre la manière King et celle de Bennett. Du temps de King, les furets réduites de \$116,000,000.

"Mais Bennett arrive et il remet toutes les taxes en vigueur. Et cette année, un ennemi du gouvernement aurait voulu préparer un budget pour ruiner le ministère dans l'opinion publique qu'il n'aurait pas mieux fait que Rhodes, le ministre des finances. Les petits et eux seuls, sont frappés, dans les augmentations à l'impôt sur le revenu. L'impôt du petit salarié est augmenté de 650 pour cent et celui du millionnaire n'augmente que de 14 pour cent. La taxe sur le sucre est la plus néfaste cependant parce qu'elle s'attaque à une nécessité de la vie." On me dit que la Crèche de Québec devra déboursier \$540 pour cette taxe chaque année. Ce sont les petits enfants qui vont en souffrir. C'est une taxe infâme, s'écrit M. Lapointe et elle devrait disparaître. La taxe sur les cigarettes n'est pas d'aussi grande conséquence mais elle est encore injuste puisqu'il y a quelques mois on diminuait les droits sur les cigarettes manufacturées et que l'on augmente maintenant les ta-

xes sur ce qu'il faut au pauvre pour se rouler une cigarette. Il faudra même payer pour se laver, dit le conférencier en faisant allusion à la taxe sur le savon.

"Il n'y a qu'une chose qui n'est pas taxée, dit l'ancien ministre de la Justice, et c'est la mort, mais les bleus suivent leur homme jusque-là et taxent même les remèdes qu'on donnera au canadien qui n'a plus qu'un souffle de vie.

"Le résultat de toutes ces taxes c'est l'augmentation du chômage, c'est la débâcle, c'est le désastre. Tout le monde le voit et il n'y a que le gouvernement qui est aveugle. Même ses amis le lui disent et le conférencier lit des articles de la "Gazette" et du "Sherbrooke Daily Record", deux organes conservateurs, qui ne manquent pas de dire son fait à M. Bennett."

Parlant ensuite des tarifs, M. Lapointe se gaussa, avec nombre d'économistes éminents, de M. Bennett et consorts qui croient que les pays peuvent toujours vendre et ne jamais acheter. Le résultat c'est que les exportations canadiennes ont passé de \$1,388,000,000 il y a trois ans à \$188,000,000 cette année. La poule aux œufs d'or a été tuée. La preuve c'est qu'en 1930 la moitié du revenu fédéral provenait des droits de douane et cette année cette proportion est tombée à 28 pour cent.

Résultat de tout cela, les chemins de fer sont ruinés par suite de ces taxes sur les nécessités de la vie. Mauvais principe économique. Sous l'administration King les C.N.R. donnaient des surplus moyens de 24 millions par année. Les déficits ont commencé avec l'administration Bennett.

"Que l'on établisse une politique tarifaire convenable, s'est écrié M. Lapointe, et les problèmes ferroviaires seront résolus." En 1930 on entendait résonner partout le cri de "Canada First". Aujourd'hui ce n'est plus que "Brother, avez-vous dix sous à me passer ?"

Tout cela parce que le gouvernement n'a pas de politique bien définie. Nous n'avons pas de programme au sujet du chômage comme le demandait le parti libéral quand il suppliait le gouvernement de nommer une commission nationale pour étudier le problème. Des changements s'imposent dans notre politique commerciale, dans notre politique sociale. Le gouvernement fédéral a peur, des groupes qui se forment un peu partout, le socialisme relève la tête. Remarque, dit M. Lapointe, que c'est toujours sous une administration conservatrice que les groupes se forment.

M. Lapointe ne veut pas de dictature pour le Canada et il n'est pas plus en faveur du socialisme que du système Bennett. "Je ne puis pas à droite ni à gauche, lance le conférencier, je marche droit, pour le plus grand bien du Canada" (Longues acclamations).

Le progrès uni à la tradition est la meilleure garantie de l'avenir et

AVIS

Aux Amateurs de Bonbons et Chocolats

"LAURA SECORD"

Il me fait plaisir de vous annoncer que j'en ai obtenu la distribution exclusive pour Victoriaville et les alentours et au même prix qu'à leurs magasins.

Veuillez donner vos commandes par maille ou téléphone pas plus tard que le mercredi, et vous serez certains qu'il sera toujours frais à

La Pharmacie de Victoriaville

Dr J.-P.-H. MASSICOTTE,

PROPRIÉTAIRE

VICTORIAVILLE, P. Q.

le conférencier promet que le gouvernement bleu va périr bientôt. Ce sera la seule promesse qu'il aura accomplie car Bennett avait promis de périr s'il n'accomplissait pas ses promesses.

"Au point où les choses en sont rendues on aura beau faire rien n'empêchera le peuple de se faire entendre et le gouvernement tout en verra de belles quand sonnera l'heure de l'élection.

En terminant le conférencier donne un exemple frappant de la manière de procéder des conservateurs avec la redistribution des comtés dans la province de Québec.

N'ENDUREZ PAS

une
VILAINE
PEAU

Fruit-a-tives redonnent la fraîcheur

"J'étais épuisée et inquiète. Je me sentais tout le temps irritable. Ma figure laissait peine à voir à cause des boutons et des éruptions. J'avais honte de rencontrer les gens. Fruit-a-tives furent justement ce qu'il me fallait. En moins de deux mois ma peau s'éclaircit. Je me débarrassai d'une constitution épuisée et je me sentis mieux d'être moi-même."

Fruit-a-tives... aux pharmacies

A VENDRE

Manufacture de portes et châssis et machinerie. S'adresser à E. O. AUDET, Victoriaville, Qué.

9 mars 8 t.

ONDULATION PERMANENTE

Nouveau procédé à l'huile garantie pour six mois aussi

Ondulation à l'eau et Marcel

Pour appointment appelez Tél. Local

SALON ROSETTE

Mme LUCIEN BERGERON,

19 Route Arthabaska

Victoriaville

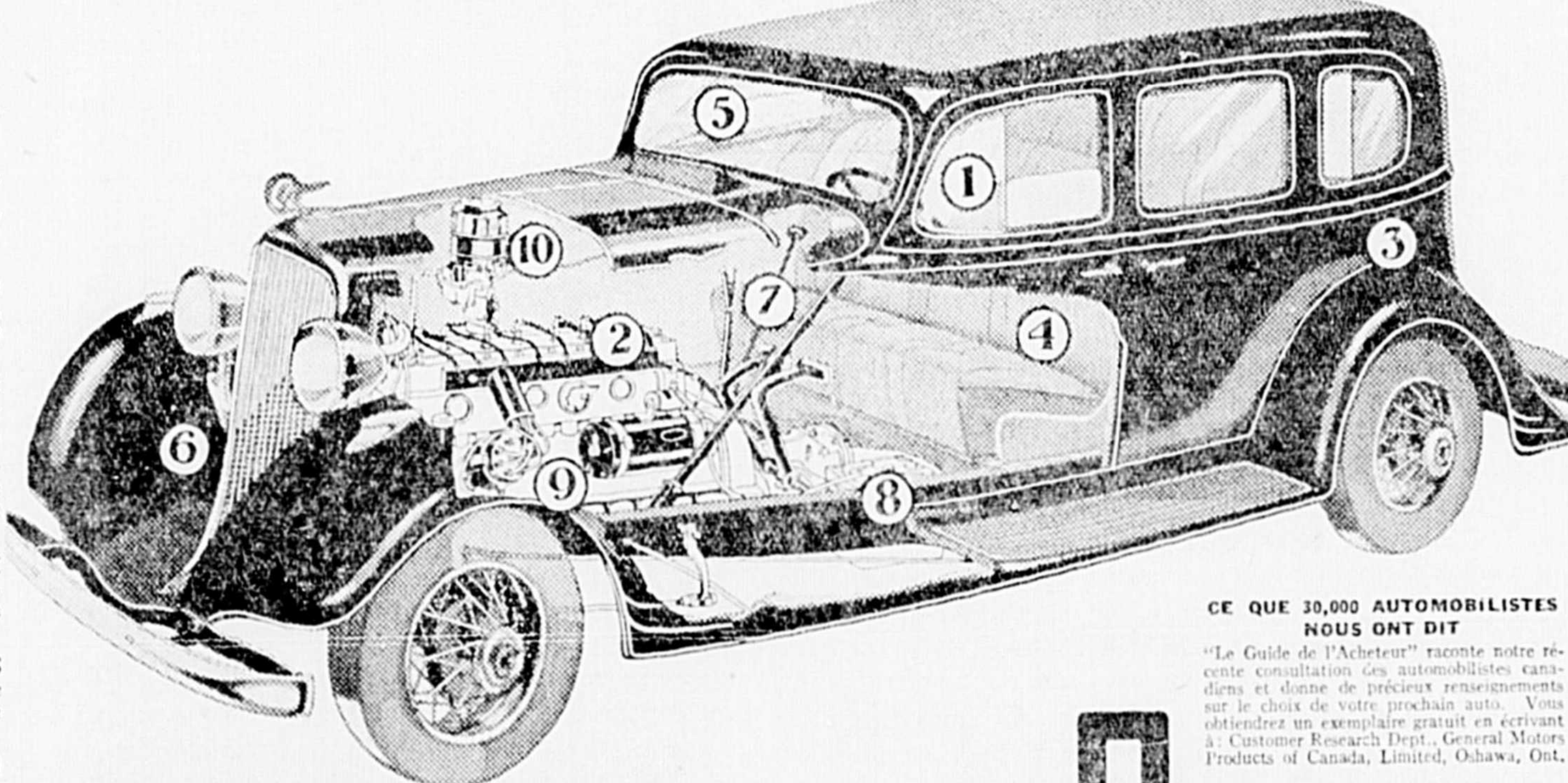
16 fév. 3 m.

LA CANALISATION

On nous dit que la canalisation n'est pas morte. C'est incroyable, mais c'est possible. Avant la fin de la session, on viendrait devant le parlement pour ratifier le traité qui n'aurait jamais dû être passé. S'il est vrai que M. Roosevelt se propose d'approuver cette entente, avant que notre session finisse, il se pourrait bien que M. Bennett hâte les choses. Une erreur de plus ou de moins, pour lui, qu'est-ce que ça fait ? N'a-t-il pas taxé le sucre ? On encourra une dépense d'un demi-milliard, mais on lèvera le pain.

Comptez sur le Pontiac à Bas Prix pour ces caractéristiques de Gros Auto...

- 1 VENTILATION FISHER SANS COURANT D'AIR —Caractéristique de santé et de confort exclusive à la General Motors.
- 2 MOTEUR HUIT EN LIGNE DE 77 CHEVAUX —souple performance de 8 en ligne avec économie remarquable.
- 3 NOUVELLES CARROSSERIES "AIRSTREAM" PAR FISHER—avec nouveau radiateur, nouveaux garde-boue drapés, nouveaux contours arrière.
- 4 NOUVEAU GENRE DE CAPOTNAGE—Des tissus durables, de riche apparence, et de coupe parfaite sur ressorts spéciaux.
- 5 PARE-BRISE ET VENTILATEURS EN VITRE QUI NE VOLE PAS EN ÉCLATS —pour votre sûreté et celle de votre famille.
- 6 ASSEMBLAGE STABILISÉ DE L'AVANT—C'est avec succès qu'il élimine le bruit des piéces, des garde-boue et du radiateur.
- 7 SYNCHRO MESH AMÉLIORÉ avec DEUXIÈME SILENCIEUX—un facteur moderne essentiel au changement de vitesses silencieux et sans effort.
- 8 SUSPENSION CAOUTCHOUTÉE EN 38 POINTS —amortissant la vibration et le bruit, elle prolonge la durée de l'auto.
- 9 GRAISSAGE COMPLET PAR PRESSION ENTIERE—Ceci réduit la friction et accroît l'efficacité du moteur.
- 10 CARBURATION DESCENDANTE avec EPURATEUR D'AIR ET SILENCIEUX —Résultat, plus de puissance et d'économie. Il ne peut pas entrer de saleté dans le moteur.



CE QUE 30,000 AUTOMOBILISTES NOUS ONT DIT

"Le Guide de l'Acheteur" raconte notre récente consultation des automobilistes canadiens et donne de précieux renseignements sur le choix de votre prochain auto. Vous obtiendrez un exemplaire gratuit en écrivant à Customer Research Dept., General Motors Products of Canada, Limited, Oshawa, Ont.

PONTIAC ECONOMIE EN LIGNE

J.-C. VEZINA & FILS, vendeurs, Victoriaville, P. Q.